



PRÉFET DE LA SAVOIE

PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE LA BAILLETAZ 2014-2023

SECTION B, GESTION



© Parc national de la Vanoise - BALAIS Christian

Parc national de la Vanoise, Pôle Patrimoine

Charlotte Collomb, chargée d'études

Véronique Plaige

Jean-Luc Pardi

Décembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

Section B : Gestion de la réserve.....	3
B I. Bilan global de la mise en œuvre du plan de gestion initial.....	3
B II. Objectifs à long terme.....	3
B III. Objectifs du plan et opérations.....	5
<i>B III.1. Codification et organisation de l'arborescence.....</i>	<i>5</i>
<i>B III.2. Registre des opérations.....</i>	<i>9</i>
B. IV La programmation du plan de gestion	27
<i>B IV. 1 Le plan de travail sur 10 ans.....</i>	<i>27</i>
<i>B IV. 2 Le plan de travail annuel.....</i>	<i>27</i>
<i>B IV. 3 Synthèse des indicateurs de résultats permettant l'évaluation du plan de gestion.....</i>	<i>35</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux de gestion et objectifs à long terme correspondants.....	3
Tableau 2 : Révision des objectifs à long terme.....	4
Tableau 3 : Déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme. Conservation du patrimoine naturel.....	6
Tableau 4 : Déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme. Activités socio-économiques.....	7
Tableau 5 : Déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme. Amélioration des connaissances et gestion administrative.....	8

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

annexe 10 : Extrait de l'évaluation du premier plan de gestion et de sa mise en œuvre.....	3
annexe 11 : Modalités de révision du premier plan de gestion.....	3

SECTION B : GESTION DE LA RÉSERVE

B I. BILAN GLOBAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION INITIAL

⇒ annexe 10 : Extrait de l'évaluation du premier plan de gestion et de sa mise en œuvre

⇒ annexe 11 : Modalités de révision du premier plan de gestion

B II. OBJECTIFS À LONG TERME

Les objectifs à long terme proposés dans le Tableau 1 doivent permettre d'atteindre - en l'occurrence, essentiellement, de maintenir - un état considéré comme favorable pour l'ensemble du patrimoine naturel de la réserve et tout particulièrement pour les habitats et espèces à fort enjeu de conservation, identifiés dans la partie diagnostique et analytique du plan de gestion (section A).

	ENJEUX	Priorité	OBJECTIFS A LONG TERME
Conservation du patrimoine naturel	Bon état de conservation des populations et stations de Séslerie ovale	1	I. Maintenir en bon état de conservation les stations d'espèces végétales à forte et très forte valeur patrimoniale (A+B)
	Bon état de conservation des populations et stations d'espèces végétales de forte valeur patrimoniale (B)	2	
	Bouquetin des Alpes : ✓ tranquillité dans les zones d'hivernage et de mise-bas ✓ disponibilité des ressources alimentaires ✓ bon état sanitaire des populations sauvages et domestiques	1	II. Assurer aux bouquetins des Alpes et aux gypaètes barbus dépendant en partie de la réserve les conditions favorables à leur développement
	Disponibilité de la ressource alimentaire pour le gypaète barbu (ongulés)	1	
	Bon état de conservation de la zone humide du plan des Nettes (formations à <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>) et des éboulis du <i>Drabion hoppeanae</i>	1	III. Maintenir en bon état les habitats à fort enjeu de conservation (A + B) ainsi que les habitats d'espèces de forte valeur patrimoniale (B)
	Bon état de conservation des pelouses calcaires comme habitats d'espèces patrimoniales et des autres zones humides	2	
Socio-économique	Adéquation entre pratiques pastorales et objectifs de conservation des milieux et des espèces	1	IV. Assurer la compatibilité entre l'activité pastorale et les objectifs de conservation du patrimoine naturel
	Acceptation locale de la réserve et appropriation des objectifs de conservation par les acteurs locaux (commune, exploitant agricole, régie des pistes)	1	V. Favoriser l'appropriation de la réserve naturelle par les habitants de Val-d'Isère et les acteurs locaux
	Connaissance par le public de l'existence et de l'intérêt de la réserve ainsi que des actions qui y sont conduites	2	VI. Valoriser la réserve naturelle auprès du public dans le respect des objectifs de conservation
Connaissance	Identification des enjeux de conservation de la réserve	2	VII. Améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune de la réserve, de leur évolution et des enjeux de conservation associés
Administration	Disponibilité des moyens nécessaires à la gestion	1	VIII. Assurer la gestion administrative de la réserve

Tableau 1 : Hiérarchisation des enjeux de gestion et objectifs à long terme correspondants.

Les objectifs à long terme proposés ici ne diffèrent pas fondamentalement de ceux définis dans le plan de gestion initial comme on peut le voir dans le Tableau 2. Les modifications apportées ont essentiellement pour but de cibler d'avantage les enjeux propres à la réserve naturelle de la Bailleiaz. L'agrégation de certains objectifs doit également permettre une plus grande lisibilité de l'arborescence objectifs-opérations en diminuant leur nombre. Les objectifs à long terme concernant les habitats naturels et la flore de valeur patrimoniale sont reformulés de façon plus générique afin de ne pas préjuger de l'évolution des enjeux dans des domaines où les connaissances et les outils d'évaluation évoluent assez rapidement.

OLT du plan de gestion initial	Commentaires	OLT revus (nouveau plan)
1.1.1 Connaître et assurer la conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire remarquable, en particulier les bas marais alpins à <i>Carex bicolor</i> et les éboulis du <i>Drabion hoppeanae</i>	L'évaluation des enjeux de conservation des habitats naturels est à reconduire à chaque plan de gestion afin d'identifier les priorités. Les outils d'évaluation dans ce domaine sont en cours d'élaboration.	III. Maintenir en bon état les habitats à fort enjeu de conservation (A + B) ainsi que les habitats d'espèces de forte valeur patrimoniale (B)
1.1.2 Améliorer la connaissance et assurer le suivi et l'évaluation des autres habitats naturels de façon à optimiser les pratiques d'usage et de gestion	Par souci de simplicité et de lisibilité, cet objectif peut être regroupé avec les objectifs relatifs à l'acquisition de connaissances en matière de flore et de faune (1.2.2 et 1.3.2).	VII. Améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune de la réserve, de leur évolution et des enjeux de conservation associés
1.2.1 Connaître l'évolution et maintenir les stations de plantes d'intérêt patrimonial (inscrites sur la liste des plantes prioritaires pour le Parc national de la Vanoise, programme d'aménagement 2003-2009 ; priorité PNV 1, 2 ou 3)	L'objectif doit être ciblé sur les enjeux de conservation de la flore spécifique à la réserve naturelle. L'évaluation de ces enjeux doit être reconduite régulièrement afin de prendre en compte l'évolution des connaissances.	I. Maintenir en bon état de conservation les stations d'espèces végétales à forte et très forte valeur patrimoniale (A+B)
1.2.2 Améliorer la connaissance de la flore en général (plantes vasculaires et plantes non vasculaires) et assurer le suivi et l'évaluation des autres espèces de la flore (espèces actuellement non prioritaires pour le Parc national de la Vanoise)	Par souci de simplicité et de lisibilité, cet objectif peut être agrégé avec les objectifs d'acquisition de connaissance en matière d'habitats naturels et de faune (1.1.2 et 1.3.2). Chaque plan de gestion pourra préciser les groupes taxonomiques à cibler en priorité.	VII. Améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune de la réserve, de leur évolution et des enjeux de conservation associés
1.3.1 Assurer à deux espèces animales d'intérêt majeur pour le massif de la Vanoise les conditions de leur développement (bouquetin des Alpes et gypaète barbu)		II. Assurer aux bouquetins des Alpes et aux gypaètes barbus dépendant en partie de la réserve les conditions favorables à leur développement
1.3.2 Compléter les connaissances sur les autres espèces de la faune alpine fréquentant la réserve naturelle ; évaluer leur valeur patrimoniale et d'indicateur biologique, leur assurer des conditions optimales de préservation et conservation	Par souci de simplicité et de lisibilité, cet objectif peut être agrégé avec les objectifs d'acquisition de connaissance en matière d'habitats naturels et de flore (1.1.2 et 1.2.2). Chaque plan de gestion pourra préciser les groupes taxonomiques à cibler en priorité.	VII. Améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune de la réserve, de leur évolution et des enjeux de conservation associés
2.1 Faire s'approprier la réserve naturelle par les populations locales.	L'appropriation ne s'impose pas. Il s'agit donc plutôt de créer les conditions favorisant celle-ci. Au sein de la population locale, le rôle des acteurs locaux (municipalité, éleveur, régie des pistes de Val-d'Isère, professionnels de la montagne...) est déterminant pour l'atteinte de l'ensemble des objectifs du plan.	V. Favoriser l'appropriation de la réserve naturelle par les habitants de Val-d'Isère et les acteurs locaux
2.2 Valoriser le patrimoine de la réserve naturelle auprès du public et sensibiliser ce dernier par des actions de communication et d'éducation	La réserve de la Bailletaz n'est pas appropriée pour mener des actions d'éducation spécifiques. La plupart des actions de communication et d'éducation sont réalisées à une échelle plus large (commune, vallée...). La mention du respect des objectifs de conservation, qui renvoie à la notion de compatibilité, a été rajoutée dans cet objectif du fait de la suppression de l'objectif correspondant (2.3 Loisirs et tourisme).	VI. Valoriser la réserve naturelle auprès du public dans le respect des objectifs de conservation
2.3 Rechercher et mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la compatibilité entre les activités humaines et la conservation du patrimoine naturel selon trois volets : Activités pastorales	Des trois volets de l'objectif 2.3, seul le volet pastoral est maintenu car il constitue le seul réel enjeu à l'échelle de la réserve.	IV. Assurer la compatibilité entre l'activité pastorale et les objectifs de conservation du patrimoine naturel
2.3 Rechercher et mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la compatibilité entre les activités humaines et la conservation du patrimoine naturel selon trois volets : Loisirs et tourisme	Cet objectif ne correspond pas à un enjeu du fait des caractéristiques de la réserve.	
2.3 Rechercher et mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer la compatibilité entre les activités humaines et la conservation du patrimoine naturel selon trois volets : Aménagement du territoire	Cet objectif dépasse largement les limites de la réserve et est traité à une échelle plus large.	
2.4 Assurer la gestion administrative de la réserve		VIII. Assurer la gestion administrative de la réserve

Tableau 2 : Révision des objectifs à long terme.

B III. OBJECTIFS DU PLAN ET OPÉRATIONS

B III.1. Codification et organisation de l'arborescence

Les objectifs du plan ont un caractère opérationnel, leur durée de vie est celle du plan, bien qu'ils puissent être reconduits. Ils déclinent les objectifs à long terme en visant un résultat concret à moyen terme.

Une opération est la mise en œuvre concrète et planifiée d'un ou plusieurs moyens qui contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels. Elle constitue le terme de l'arborescence logique : objectifs à long terme, objectifs du plan, opérations. Chaque opération possède un code qui permet de la rattacher à l'un des 5 grands domaines de gestion suivants :

AD : Gestion administrative	SE : Suivi, études, inventaires, gestion du patrimoine
PI : Pédagogie, informations, animations	TE : Travaux d'entretien, maintenance
PO : Police de la nature	

Les opérations sont hiérarchisées selon leur degré de priorité (1 : prioritaire ; 2 : secondaire).

Les tableaux synthétiques suivants permettent de visualiser l'articulation des opérations hiérarchisées avec les objectifs à l'atteinte desquelles elles doivent concourir.

Conservation du patrimoine naturel	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Code op.	OPERATIONS	Priorité
	I. Maintenir en bon état de conservation les stations d'espèces végétales à forte et très forte valeur patrimoniale (A+B)	I.1 Connaître l'évolution de l'état de conservation de la Séslerie ovale	SE1	Suivi de la population de Séslerie ovale selon le protocole du réseau flore Alpes-Ain	1
			SE2	Visite de surveillance annuelle des stations de Séslerie ovale	1
		I.2 Connaître la répartition fine des autres espèces végétales patrimoniales	SE3	Localisation, délimitation et suivi des stations de : <i>Astragalus leontinus</i> , <i>Draba hoppeana</i> , <i>Gentiana schleicheri</i> , <i>Gentiana utriculosa</i> et <i>Viola pinnata</i>	1
		Prise en compte des objectifs opérationnels et du résultat des opérations de suivi / surveillance dans l'objectif IV.4 dont les opérations participent, en retour, à l'atteinte du I.			
	II. Assurer aux bouquetins des Alpes et aux gypaètes barbus dépendant en partie de la réserve les conditions favorables à leur développement	II.1 Connaître l'évolution du statut de conservation des populations de bouquetins des Alpes	SE4	Suivi des effectifs de la population de bouquetin des Alpes hivernant en rive droite de l'Isère	1
		II.2 Minimiser les impacts des dispositifs de sécurité avalanches sur la quiétude du bouquetin des Alpes dans ses zones d'hivernage et de mise-bas	AD1	Élaboration d'une convention entre le PNV et la régie des pistes de Val-d'Isère visant à limiter les dérangements d'ongulés sauvages dans les zones d'hivernage et de mise-bas	1
			AD2	Mise en œuvre et suivi de la convention	1
		II.3 Maintenir l'intérêt de la réserve comme zone d'alimentation pour le gypaète barbu (carcasses d'ongulés)	Les objectifs et les opérations définies en faveur des populations de bouquetin des Alpes et plus globalement des populations d'ongulés sauvages fréquentant la réserve (quiétude dans les zones de mise-bas...) participent à l'atteinte de l'objectif II.3 sans qu'il soit besoin de prévoir d'action spécifique.		
	III. Maintenir en bon état les habitats à très fort et fort enjeu de conservation (A + B) ainsi que les habitats d'espèces de forte valeur patrimoniale (B)	III.1 Préciser l'identité et le statut de quelques habitats (lac de la Bailletta, formations de bords de ruisseaux et sources)	SE5	Caractérisation des groupements bryologiques des sources et localisation précise d'éventuelles stations de <i>Cratoneurion commutati</i>	2
			SE6	Caractérisation hydrobiologique du lac de la Bailletta	2
			SE7	Actualisation de la cartographie des habitats naturels au vu des résultats des opérations SE5 et SE6	2
		III.2 Maintenir le bon état de conservation du lac de la Bailletta et de la zone humide du plan des Nettes vis-à-vis des enjeux pastoraux	SE8	Évaluation et suivi de l'état de conservation du lac de la Bailletta	1
			SE9	Évaluation et suivi de l'état de conservation des berges du lac de la Bailletta et de la zone humide du Plan des Nettes	1
		III.3 Maintenir le bon état de conservation des pelouses calcaires et des nardaies, vis-à-vis des enjeux pastoraux	SE10	Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles et des nardaies	2
		Prise en compte des objectifs opérationnels et du résultat des opérations de suivi / surveillance dans l'objectif IV.4 dont les opérations participent, en retour, à l'atteinte du III.			

Tableau 3 : Déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme. Conservation du patrimoine naturel.

Socio-économique	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Code op.	OPERATIONS	Priorité
	IV. Assurer la compatibilité entre l'activité pastorale et les objectifs de conservation du patrimoine naturel	IV.1 Conforter des relations de confiance avec l'exploitant par le partage des enjeux environnementaux et agricoles	PI1	Rencontres régulières entre le gestionnaire et l'éleveur	1
			PI2	Visite de fin d'estive partagée entre exploitant, gestionnaire et propriétaire, à l'invitation de ce dernier	1
		IV.2 Connaître les pratiques pastorales et évaluer les enjeux de conservation associés	SE11	Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les ongulés domestiques et des pratiques de gardiennage	1
		IV.3 Connaître l'utilisation spatiale et temporelle de la réserve par les populations de bouquetin des Alpes et de chamois (été / automne)	SE12	Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les populations d'ongulés sauvages (bouquetin des Alpes et chamois) en lien avec les pratiques pastorales	1
		IV.4 Identifier en partenariat avec l'exploitant et le propriétaire (la commune) les pratiques pastorales adaptées et accompagner leur mise en œuvre	PI3	Diagnostic partagé des pratiques pastorales en cours, de leur adéquation et des éventuels ajustements à apporter	1
			AD3	Prise en compte des modalités de gestion adaptées dans le contrat de location de l'alpage au moment de son renouvellement / élaboration	1
			AD4	Proposition d'inscrire la réserve comme zone d'action prioritaire pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales	2
			AD5	Préparation et mise en œuvre d'un contrat agro-environnemental	2
			SE13	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un abreuvoir en vue de réduire l'impact du pâturage sur les zones humides et le lac	2
	V. Favoriser l'appropriation de la réserve naturelle par les habitants de Val-d'Isère et les acteurs locaux	V.1 Apporter une information régulière sur les réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr	PI4	Communication sur la ou les réserves de la Bailletaz et de la Grande Sassièr à l'occasion de manifestations locales	2
			PI5	Utilisation des médias locaux pour relayer l'actualité des réserves	2
			PI6	Création et gestion d'un mini-site internet dédié aux réserves naturelles de la Vanoisè	1
		V.2 Sensibiliser à l'échelle des réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr les professionnels de la montagne en tant que relais d'information auprès du public	PI7	Information et sensibilisation des professionnels de la montagne	1
			PI8	Organisation et labellisation de randonnées accompagnées passant par les réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz	2
	VI. Valoriser la réserve naturelle auprès du public dans le respect des objectifs de conservation	VI.1 Mieux connaître la fréquentation estivale et les enjeux associés	PI9	Mesure de la fréquentation estivale par comptages visuels	2
			TE1	Compléter et entretenir la signalétique	1
			PI10	Diagnostic partagé de l'état du sentier et des améliorations à apporter	1
		VI.2 Maintenir l'infrastructure d'accueil en bon état (sentier et signalétique)	TE2	Entretien et amélioration du sentier	1
			TE3	Pose et gestion de passages canadiens	1
			AD6	Intégration de l'entretien du sentier dans une convention entre le PNV et la commune définissant la répartition des compétences en matière d'entretien des sentiers sur le territoire communal	1
		VI.3 Développer des outils de découverte communs aux réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr en valorisant leur complémentarité	PI11	Création, édition et diffusion d'une fiche de présentation commune aux deux réserves	2
			PI6	Création et gestion d'un mini-site internet dédié aux réserves naturelles de la Vanoisè	1
			PI12	Aménagement d'un outil de découverte des réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz au niveau du belvédère de la Tête de l'Arollay	1
			PI13	Référence à l'ensemble formé par les réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz dans les ouvrages concernant le PNV	2
		VI.4 Éviter les pratiques sportives non compatibles avec les enjeux environnementaux et le pastoralisme	AD7	Prise en compte et encadrement d'éventuelles nouvelles pratiques sportives par un arrêté préfectoral	1

Tableau 4 : Déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme. Activités socio-économiques.

	OBJECTIFS A LONG TERME	OBJECTIFS OPERATIONNELS	Code op.	OPERATIONS	Priorité
Connaissance	VII. Améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune de la réserve, de leur évolution et des enjeux de conservation associés	VII.1 Suivre l'évolution physionomique des milieux naturels de la réserve	SE14	Etude de l'évolution physionomique de l'ensemble des milieux naturels	1
		VII.2 Compléter et valider la liste des espèces de la flore vasculaire présentes dans la réserve	SE15	Vérification de l'identité d'une quinzaine d'espèces végétales précédemment répertoriées dont la présence est douteuse	2
			SE16	Inventaire localisé des espèces de flore vasculaire par protocole de « contact occasionnel »	2
		VII.3 Compléter la liste des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères présentes dans la réserve	SE17	Inventaire localisé des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères par protocole de « contact occasionnel »	1
			SE18	Actualisation des connaissances sur les oiseaux nicheurs grâce au relevé d'indices de nidification	2
			SE19	Prospections ciblées sur les orthoptères et les lépidoptères	2
			SE20	En lien avec la RNN de la Grande Sassièr, réaliser une évaluation des effectifs de lièvre variable	2
		VII.4 Susciter et saisir les opportunités de compléter les connaissances sur les groupes taxonomiques moins connus (flore non vasculaire, fonge, invertébrés...)	PI14	Contacts entre le PNV et les sociétés savantes locales pour la réalisation d'inventaires spécifiques	2
Administration	VIII. Assurer la gestion administrative de la réserve	VIII.1 Assurer l'animation et la mise en œuvre collective du plan de gestion	SE21	Veille sanitaire	1
			AD8	Intégration des données de la réserve dans la base de données des réserves naturelles de France, SERENA et aux pôles d'information régionaux	1
			AD9	Étude de la faisabilité technique d'intégration de la réserve naturelle nationale dans le cœur du Parc national de la Vanoise	2
			AD10	Suivi et bilan annuels de la mise en œuvre des opérations	1
			AD11	Élaboration et diffusion d'un rapport annuel d'activités simplifié	1
			AD12	Animation du comité consultatif	1
			AD13	Évaluation quinquennale	1
		VIII.2 Assurer la surveillance du territoire et veiller à l'application de la réglementation	AD14	Révision du plan de gestion (évaluation du 2ème et élaboration du 3ème)	1
			PO1	Tourées de surveillance régulières	1
			TE4	Entretien du balisage	1
		VIII.3 Rechercher avec la commune les moyens nécessaires à la réalisation du plan de gestion et les pérenniser	AD15	Prise en compte de la réglementation dans les documents officiels	1
			AD16	Implication de la commune de Val-d'Isère dans la mise en œuvre des opérations du plan de gestion par le biais notamment de « mesure(s) d'accompagnement(s) »	1
			AD17	Recherche de subventions	1

Tableau 5 : Déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme. Amélioration des connaissances et gestion administrative.

B III.2. Registre des opérations

Toutes les opérations font l'objet d'une fiche comportant un descriptif commenté et précisant la mise en œuvre de l'opération (la programmation calendaire et les acteurs impliqués). A noter que dans ce dernier volet, le PNV est désigné en sa qualité d'actuel gestionnaire de la réserve.

I. Maintenir en bon état de conservation les stations d'espèces végétales à très forte et forte valeur patrimoniale (A+B)

Indicateur de résultat : évolution de l'état de conservation des espèces (A et B) dans la Réserve

I.1. Connaître l'évolution de l'état de conservation de la Sesslerie ovale

SE1 Suivi de la population de Sesslerie ovale selon le protocole du réseau flore Alpes-Ain
Description : Ce suivi permettra d'appréhender l'évolution des populations de <i>Sesleria ovata</i> de la réserve. Il s'agit de déterminer à l'échelle des stations, si les populations sont stables, en expansion ou en régression. Les variables à collecter sur chaque station : ➤ zone de prospection (ZP) ➤ aire(s) de présence (AP) ➤ fréquence de l'espèce dans l'AP cf. protocole ad hoc. N.B. : La première campagne menée en 2011 a permis de déterminer l'aire de présence de la station principale. Cf. <u>annexe 12</u> pour le protocole du réseau flore Alpes-Ain Matériel : appareil(s) de géolocalisation Programmation calendaire : 2014, 2018, 2022 Réalisation : gestionnaire Programmation indicative des moyens : • Moyens financiers : / • Moyens humains : 2 journées-agent/an X 3 ans Indicateur de réalisation : suivi réalisé : O/N

SE2 Visite de surveillance annuelle des stations de Sesslerie ovale
Description : Cette opération complète la précédente (SE1). Elle vise à détecter une évolution anormale des stations de <i>Sesleria ovata</i> entre deux campagnes de suivi scientifique. Il s'agit de vérifier que les stations de <i>Sesleria ovata</i> ne subissent aucune dégradation importante et de détecter d'éventuelles menaces, par simple observation visuelle. Programmation calendaire : annuelle Réalisation : gestionnaire Programmation indicative des moyens : • Moyens financiers : / • Moyens humains : intégré dans les tournées de surveillance générale Indicateur de réalisation : nombre de visites effectuées sur chaque zone de présence répertoriée

I.2. Connaître la répartition fine des autres espèces végétales patrimoniales

SE3 Localisation, délimitation et suivi des stations de : <i>Astragalus leontinus</i> , <i>Draba hoppeana</i> , <i>Gentiana schleicheri</i> , <i>Gentiana utriculosa</i> et <i>Viola pinnata</i>
Description : Cette opération vise à préciser le statut actuel (importance, distribution spatiale) des populations de ces espèces dans la Réserve et l'évolution de leur état de conservation afin de mieux évaluer, à l'avenir, les enjeux de protection qui leur sont associés. Jusqu'en 2010, les stations de ces espèces ont été repérées grâce au protocole de « contact occasionnel » et leur présence notée par maille au quart de centigrade (250 x 175 mètres). Les mailles de présence identifiées faisaient l'objet d'une actualisation tous les 10 ans. Depuis 2011, les observations font l'objet de pointage précis au GPS.

Il s'agit maintenant d'inventorier « toutes » les stations présentes au sein de la réserve naturelle et de cartographier l'enveloppe de ces stations de manière à pouvoir suivre leur évolution sur le long terme. Pour cela, des prospections seront organisées dans les habitats favorables à chacune des espèces concernées, en s'appuyant sur les connaissances déjà acquises. On appliquera le protocole de suivi élaboré par le Réseau Flore Alpes-Ain, consistant à cartographier les aires de prospection et les aires de présence identifiées en leur sein, en se limitant à ce niveau. De plus, les espèces observées à l'occasion de ces prospections pourront faire l'objet de relevés précis de leurs coordonnées au GPS. A l'avenir, cette opération sera conduite tous les 10 ans. Pour ce plan de gestion, l'opération sera menée 2 fois, en début et en fin de période. <u>Nota</u> : les stations situées dans des parties inaccessibles ou dangereuses ne seront pas prospectées. <i>Matériel</i> : appareil(s) de géolocalisation.
<i>Programmation calendaire</i> : 2014, 2022 ; période : juin - août
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 5 journées-agent/an X 2 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de stations identifiées en 2014 + nombre de suivis réalisés en 2022

II. Assurer aux bouquetins des Alpes et aux gypaètes barbus dépendant en partie de la réserve les conditions favorables à leur développement

La population de bouquetins fréquente le secteur Sassièr-Bailletaz-Prariond. Un suivi estival de cette population est mené chaque année par le PNV sur l'ensemble du territoire concerné dont la réserve naturelle de la Bailletaz. Celle-ci ne constitue donc qu'une partie du territoire fréquenté par la population de bouquetins. Il n'a donc pas été jugé opportun de prévoir une opération de suivi estival de cette population à l'échelle de la réserve.

Indicateur de résultat : évolution du noyau de population de bouquetins des Alpes fréquentant la Réserve

II.1. Connaître l'évolution du statut de conservation des populations de bouquetins des Alpes

SE4 Suivi des effectifs de la population de bouquetin des Alpes hivernant en rive droite de l'Isère
<i>Description</i> : Poursuite d'une opération qui vise à déterminer l'évolution des effectifs de bouquetin des Alpes sur le site d'hivernage allant des Barmettes au Rocher du Charbon, en rive droite de l'Isère. La réserve naturelle de la Bailletaz couvre environ la moitié de ce site d'hivernage et concentre la majorité des zones préférentielles. Trois campagnes de comptage sont menées, depuis le versant opposé, en janvier, février et mars afin de déterminer les effectifs moyens d'animaux hivernant sur le site. Outre leur nombre, les agents renseignent le sexe et la classe d'âge des animaux observés et le cas échéant la présence de marquage.
<i>Programmation calendaire</i> : périodicité annuelle ; période : hiver (janvier, février et mars)
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 21 journées-agent/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de comptages effectués chaque année

II.2. Minimiser les impacts des dispositifs de sécurité avalanches sur la quiétude du bouquetin des Alpes dans ses zones d'hivernage et de mise-bas

AD1 Élaboration d'une convention entre le PNV et la régie des pistes de Val-d'Isère visant à limiter les dérangements d'ongulés sauvages dans les zones d'hivernage et de mise-bas
<i>Description</i> : Le premier objectif est de réduire l'impact des déclenchements d'avalanches sur les populations hivernantes de bouquetin des Alpes et d'ongulés sauvages en général, en limitant notamment le survol du site aux deux ravins concernés par ce dispositif (les Rouvines et Samos). Pour approcher des points de tirs, les couloirs seront survolés de l'aval vers l'amont, de manière à délocaliser les animaux pouvant s'y trouver. Le deuxième volet de la convention visera à éviter la réalisation de travaux de réfection du dispositif paravalanche passif pendant les périodes de mise-bas des ongulés sauvages à savoir aux mois de juin et de juillet.

<i>Programmation calendaire</i> : 2014
<i>Réalisation</i> : gestionnaire et Régie des pistes de Val-d'Isère
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 5 journées-agent
<i>Indicateur de réalisation</i> : convention signée

AD2 Mise en œuvre et suivi de la convention
<i>Description</i> : La Régie des pistes de Val-d'Isère a en charge la mise en œuvre de la convention (opération AD1). Pour accompagner la mise en œuvre de cette opération et en vérifier la pertinence, un suivi de ses effets est nécessaire. Il se concrétisera par un échange entre la Régie des pistes de Val-d'Isère et les agents du secteur avant chaque déclenchement artificiel d'avalanches. Il sera ainsi possible d'observer le comportement des ongulés depuis le versant opposé. Un bilan sera établi en fin de saison hivernale (nombre de déclenchements, résultats en termes de purge, comportements des ongulés...).
<i>Programmation calendaire</i> : périodicité annuelle ; période : hiver
<i>Responsables</i> : Régie des pistes de Val-d'Isère et gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 3 journées-agent/an X 9 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : annuel : nombre de déclenchements + % des déclenchements ayant donné lieu à information préalable du gestionnaire et % des déclenchements ayant donné lieu à observation des ongulés

II.3. Maintenir l'intérêt de la réserve comme zone d'alimentation pour le gypaète barbu (carcasses d'ongulés)

Les objectifs et les opérations définies en faveur des populations de bouquetin des Alpes et plus globalement des populations d'ongulés sauvages fréquentant la réserve (quiétude dans les zones de mise-bas...) participent à l'atteinte de l'objectif II.3 sans qu'il soit besoin de prévoir d'action spécifique.

III. Maintenir en bon état les habitats à très fort et fort enjeu de conservation (A + B) ainsi que les habitats d'espèces de forte valeur patrimoniale (B)

III.1. Préciser l'identité et le statut de quelques habitats (lac de la Bailletta, formations de bords de ruisseaux et sources)

SE5 Caractérisation des groupements bryologiques des sources et localisation précise d'éventuelles stations de <i>Cratoneurion commutati</i>	
<i>Description</i> : Il s'agit de confirmer la présence des associations végétales rattachées au <i>Cratoneurion commutati</i> et d'en localiser les stations, le cas échéant. Il est nécessaire pour cela de prélever, pour détermination, des échantillons de mousses sur les sites identifiés en 2003 comme appartenant à cet habitat.	
<i>Programmation calendaire</i> : ponctuelle, selon opportunité	
<i>Responsable</i> : gestionnaire (agents de terrain, chargé de mission flore et milieux humides)	<i>Partenaire / prestataire</i> : bryologue
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agent	
<i>Indicateur de réalisation</i> : habitats identifiés : O / N	

SE6 Caractérisation hydrobiologique du lac de la Bailletta
<i>Description</i> : Une première diagnose écologique du lac de la Bailletta a été réalisée en octobre 2011. Les paramètres physico-chimiques mesurés ont permis de classer ce plan d'eau dans la catégorie B à C (Martinot et Rivet, 1985) des lacs relativement productifs, ou la catégorie lac de pelouse (Martinot et Rivet, 1986). L'étude conclut que l'état du plan d'eau est bon (oligotrophe) compte tenu de son environnement naturel. Aucun indice de présence d'impacts liés aux activités humaines (pastoralisme, alevinage sauvage, fréquentation) n'a été détecté à ce jour.

L'analyse du plancton et de la faune benthique permettra de mieux caractériser le lac de la Bailletta. Les prélèvements seront analysés en régie ou par un laboratoire (INRA de Thonon-les-Bains).	
Par ailleurs, un échantillon de la végétation du lac sera prélevé pour détermination. en recherchant notamment la présence de characées. L'analyse permettra de compléter la caractérisation de ce lac et vérifier s'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire : 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (Gaudillat et Haury, 2002).	
<u>Modalités de réalisation</u> : prestation, sous réserve de financement.	
<i>Programmation calendaire</i> : 2014 (plantes aquatiques) et 2015 (plancton et faune benthique)	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Prestataire / partenaire éventuel</i> : laboratoire d'analyses / de recherche
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : non chiffré • <i>Moyens humains</i> : 5 journées-agent/an X 2 ans (une journée de terrain à quatre agent et une journée-agent de détermination des espèces)	
<i>Indicateur de réalisation</i> : résultats des analyses de végétation, du plancton et de la faune benthique disponibles : O / N	

SE7 Actualisation de la cartographie des habitats naturels au vu des résultats des opérations SE5 et SE6	
<i>Description</i> : Les deux opérations précédentes permettront d'actualiser la cartographie des habitats naturels de la réserve, établie en 2003, en précisant l'appartenance phyto-sociologique des habitats concernés.	
<i>Programmation calendaire</i> : selon les résultats des opérations SE5 et SE6	
<i>Réalisation</i> : gestionnaire	
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agent	
<i>Indicateur de réalisation</i> : cartographie des habitats naturels de la réserve réactualisée : O / N	

III.2. Maintenir le bon état de conservation du lac de la Bailletta et de la zone humide du plan des Nettes vis-à-vis des enjeux pastoraux

Indicateur de résultat : état de conservation de ces zones humides

SE8 Évaluation et suivi de l'état de conservation du lac de la Bailletta	
<i>Description</i> : L'opération vise à détecter une éventuelle dégradation de l'état de conservation du lac pouvant être induite par des changements de pratiques pastorales. Un suivi bio-physico-chimique du lac sera défini et mis en place sur la base des paramètres de la diagnose écologique réalisée en 2011 et de la caractérisation hydrobiologique (opération SE6). Les prélèvements d'eau pour analyse seront effectués à un mètre de profondeur à l'aplomb de la zone la plus profonde. L'échantillon est constitué de deux litres d'eau et est complété en trois prélèvements à l'aide d'une bouteille type Van Dorn. Il est descendu le jour même au laboratoire d'analyse et maintenu au frais. Les analyses effectuées seront : • Chlorophylle a + phéopigments • Azote Global : NKT + N-NO₂ + N-NO₃- • PO₄ – Orthophosphates • COT Carbone Organique Total Les mesures in situ seront faites avec une sonde multiparamètres Horiba U-52 par deux prélèvements tous les mètres entre la surface et la profondeur maximale. Mesures : le pH, la conductivité, l'oxygène dissous, la saturation en oxygène et la température. La transparence sera mesurée au disque de Secchi et à la sonde multiparamètres (turbidité). La période de prélèvement sera planifiée fin septembre - début octobre avant les renouvellements de bail de location de pâture, les bilans intermédiaire et final du plan de gestion. Un inventaire des invertébrés et des macrophytes aquatiques sera effectué à l'occasion d'une des campagnes. Les campagnes de mesures auront lieu avant des échéances-clés de la mise en œuvre du plan de gestion : renouvellement de bail de pâturage, bilans intermédiaire et final du plan de gestion. Si le suivi révèle une pollution organique, des dispositions devront être prises pour y remédier (exclos limitant voire excluant l'accès au lac...).	
<u>Modalités de réalisation</u> : prestation, sous réserve de financement.	
<i>Programmation calendaire</i> : 2014, 2018, 2022	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Prestataire</i> : laboratoire d'analyses
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : 100 € (analyses chimiques) X 3	

- *Moyens humains* : 6 journées-agent/an X 3 ans

Indicateur de réalisation : résultats d'analyses disponibles : O / N

SE9 Évaluation et suivi de l'état de conservation des berges du lac de la Bailletta et de la zone humide du Plan des Nettes

Description : On s'appuiera sur la grille utilisée dans le cadre du programme MAET « Alppages » pour suivre l'impact des pratiques pastorales sur les zones humides. Cette grille d'évaluation repose sur la caractérisation du niveau de piétinement et de dégradation de la végétation et du sol qui peuvent en résulter. Il inclut un suivi photographique. La grille peut être adaptée aux spécificités de ces deux zones humides. L'opération sera conduite à l'occasion de la visite de fin d'estive (PI2).

Programmation calendaire : annuelle

Réalisation : gestionnaire avec l'éleveur si possible

Programmation indicative des moyens :

- *Moyens financiers* : /
- *Moyens humains* : intégré dans la visite de fin d'estive (PI2)

Indicateur de réalisation : fiche de suivi intégré dans compte rendu de visite : O / N

III.3. Maintenir le bon état de conservation des pelouses calcaires et des nardaies, vis-à-vis des enjeux pastoraux

Indicateur de résultat : état de conservation des pelouses et nardaies

SE10 Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles et des nardaies

Description : Cette opération vise à évaluer l'état de conservation des pelouses calcicoles et des nardaies, et son évolution. Le protocole de suivi doit permettre de mettre en relation les améliorations ou dégradations éventuelles de l'état de conservation avec l'évolution des modalités de l'exploitation pastorale (changeante) : périodes de pâturage, chargement, modes de conduite.

Le MNHN travaille actuellement à la mise au point de protocoles d'évaluation et de suivi de l'état de conservation des habitats. Un protocole adapté aux pelouses alpines devrait être élaboré dans les mois ou années à venir.

Il est proposé d'adopter ce protocole lorsqu'il sera disponible, quitte à l'adapter, si nécessaire.

Un plan d'échantillonnage sera établi lors de la mise en place du protocole de suivi pour prendre en compte les différents types de pelouses présents sur la Réserve (voir carte des habitats) ainsi que les différents modes d'utilisation pastorale (pâturé/non pâturé, parqué/libre, précoce/tardif, intensif/extensif). Il permettra de réaliser un état initial.

Ce suivi des pelouses calcicoles et nardaies sera reconduit lors de l'évaluation intermédiaire de ce plan de gestion (en 2018) à partir du protocole défini par le MNHN. Si ce dernier n'est pas disponible, le gestionnaire élaborera son propre protocole à partir des éléments de projet du MNHN.

Programmation calendaire : si protocole MNHN disponible : 2015 (préparation), 2018 + 2023
si protocole non disponible : 2017 (élaboration), 2018 + 2023

Réalisation : gestionnaire

Programmation indicative des moyens :

- *Moyens financiers* : /
- *Moyens humains* : 5 journées-agent pour l'élaboration + 4 journées-agent X 2 ans pour la mise en place

Indicateur de réalisation : protocole mis en place (O / N) et suivi effectué (O / N)

IV. Assurer la compatibilité entre l'activité pastorale et les objectifs de conservation du patrimoine naturel

Indicateur de résultat : état de conservation des pelouses et nardaies (objectif III.3), des zones humides (objectif III.2) et des populations de bouquetins des Alpes (objectif II)

IV.1. Conforter des relations de confiance avec l'exploitant par le partage des enjeux environnementaux et agricoles

PI1 Rencontres régulières entre le gestionnaire et l'éleveur

<i>Description</i> : Une rencontre sera organisée chaque année en début d'estive. Des contacts pourront avoir lieu à d'autres moments-clés de la saison de pâturage, notamment à l'occasion des changements de quartiers de pâturage. Ces rencontres doivent garantir une information réciproque et peuvent contribuer à une vision partagée des enjeux pastoraux et environnementaux.	
<i>Programmation calendaire</i> : périodicité annuelle ; période : saison de pâturage	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Partenaire</i> : éleveur
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 1 journée-agent/an X 10 ans	
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de rencontres organisées	

PI2 Visite de fin d'estive partagée entre exploitant, gestionnaire et propriétaire, à l'invitation de ce dernier		
<i>Description</i> : Cette opération consiste à réunir sur le terrain l'éleveur et un ou des représentants de la commune de Val-d'Isère, d'une part, et du PNV, d'autre part, afin de dresser ensemble le bilan de la saison d'estive et d'évoquer les perspectives pour la saison suivante. La SEA (Société d'Économie Alpestre) pourra être sollicitée afin d'apporter son appui à cette démarche, si nécessaire. <i>N.B.</i> : en cas de signature d'un contrat agro-environnemental, tel que prévu par l'opération AD5, la visite de fin d'estive serait intégrée à la mise en œuvre de ce contrat . <i>Principaux points à aborder à l'occasion de la visite</i> : - pratiques mises en œuvre (modalités de conduite du troupeau, calendrier et quartiers de pâturage, emplacement des points d'abreuvement et des pierres à sel...) - résultats des pratiques mises en œuvre sur les milieux (niveau de prélèvement de la strate herbacée, état des berges du lac et de la zone humide du plan des Nettes en lien avec l'opération SE9...) et sur le sentier de randonnée - difficultés rencontrées par l'exploitant - réflexion autour d'adaptations possibles des pratiques		
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle		
<i>Responsables</i> : gestionnaire et commune de Val-d'Isère	<i>Partenaire</i> : éleveur	<i>Appui / conciliation</i> : SEA
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 1,5 journées-agent/an X 10 ans		
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de visites de fin d'estive		

IV.2. Connaître les pratiques pastorales et évaluer les enjeux de conservation associés

SE11 Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les ongulés domestiques et des pratiques de gardiennage	
<i>Description</i> : L'opération vise à caractériser l'utilisation spatio-temporelle de la Réserve par les troupeaux domestiques : périodes et secteurs de pâturage, modes de conduite (parqué, conduit, libre). Elle sera mise en œuvre en lien étroit avec l'opération suivante qui concerne l'utilisation spatiale du même espace par les ongulés sauvages au cours de l'été et de l'automne. Ces suivis parallèles permettront d'appréhender l'évolution conjointe de l'utilisation spatiale de la Réserve par les ongulés sauvages et domestiques et, notamment, d'identifier les secteurs où ils cohabitent et ceux sur lesquels ils alternent au fil de la saison de pâturage. Les modalités de cohabitation spatio-temporelle jouent en effet un rôle déterminant sur les interactions sanitaires et risques de transmission de maladies ou parasites. Le protocole – à définir – s'appuiera sur des itinéraires parcourus à fréquence régulière, ainsi que sur l'observation des animaux à la longue vue depuis le versant opposé, qui offre une vue panoramique d'ensemble sur la Réserve. L'observateur notera l'emprise des secteurs utilisés par les groupes d'animaux au cours de la journée. La fréquence sera adaptée à la période et aux modalités de pratique pastorale (présence ou absence de gardiennage etc). <u>Secteurs de plus fort enjeu vis-à-vis du pastoralisme</u> : lac de la Bailletta, plan des Nettes, pelouses calcaires, quartiers d'automne et d'hiver et zones de mise-bas des ongulés sauvages, zones d'alimentation des galliformes de montagne. <u>Périodes de plus fort enjeu vis-à-vis du pastoralisme</u> : périodes de reproduction des ongulés sauvages et des galliformes de montagne (début juin à début août).	
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Partenaire</i> : éleveur
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : à évaluer ultérieurement, selon le protocole mis en œuvre	
<i>Indicateur de réalisation</i> : cartographie mensuelle des zones de pâturage	

IV.3. Connaître l'utilisation spatiale et temporelle de la réserve par les populations de bouquetin des Alpes et de chamois (été / automne)

SE12 Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par la population de bouquetin des Alpes en lien avec les pratiques pastorales
<i>Description</i> : cf. opération SE11.
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : à évaluer ultérieurement, selon le protocole mis en œuvre
<i>Indicateur de réalisation</i> : cartographie mensuelle des zones de présence des ongulés sauvages

IV.4. Identifier en partenariat avec l'exploitant et le propriétaire (la commune) les pratiques pastorales adaptées et accompagner leur mise en œuvre

PI3 Diagnostic partagé des pratiques pastorales en cours, de leur adéquation et des éventuels ajustements à apporter
<i>Description</i> : Les opérations définies dans le cadre des objectifs opérationnels IV.1, 2 et 3 doivent servir de base au diagnostic partagé. Celui-ci s'inscrit en effet dans une démarche de co-construction entre l'éleveur, la commune et le PNV. Il s'agit d'identifier les modalités de gestion pastorale adaptées aux enjeux de la réserve et de mettre en évidence les marges de progrès possibles tout en tenant compte des besoins de l'exploitant. Le diagnostic partagé constituera un outil précieux dans le cadre du renouvellement du contrat de location (cf. opérations AD3) et/ou d'une éventuelle mesure contractuelle (AD5) mais également dans le cadre de la révision du plan de gestion de la réserve (AD11 et AD12). Afin de mener à bien cette opération, il est indispensable que l'éleveur participe à la démarche de diagnostic partagé.
<i>Programmation calendaire</i> : 2014, si volonté de l'exploitant et sous réserve de l'obtention des financements éventuellement nécessaires pour la formalisation du diagnostic , 2018 et 2022 (évaluation intermédiaire et révision du plan de gestion)
<i>Responsable</i> : gestionnaire <i>Partenaire</i> : éleveur, commune <i>Appui possible</i> : SEA
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : 5 000€ (selon plan de financement à définir) • <i>Moyens humains</i> : 7 journées-agent + 3 journées-agents X 2 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : document « Diagnostic pastoral » élaboré : O / N

AD3 Prise en compte des modalités de gestion adaptées dans le contrat de location de l'alpage au moment de son renouvellement / élaboration
<i>Description</i> : la convention pluriannuelle de pâturage en cours expire en juin 2015. Afin de garantir le respect et l'atteinte des objectifs du plan de gestion de la réserve, il paraît important que le renouvellement du contrat de location de l'alpage de la Bailletaz soit mené dans une démarche de concertation entre tous les acteurs concernés (commune, éleveur et gestionnaire) et intègre les enjeux de protection (limites d'alpage, dates de pâturage et effectifs). A cette occasion, la signature d'un bail rural à clauses environnementales, qui pourrait offrir de meilleures garanties tant pour l'éleveur que pour la commune, pourrait notamment être étudiée. Cette opération s'applique également au renouvellement du contrat de location suivant, voire à la signature d'un contrat avec un nouvel exploitant le cas échéant .
<i>Programmation calendaire</i> : 2014 (réunions de préparation) pour un renouvellement de contrat en juin 2015, échéances de renouvellement des contrats de location suivants ou du changement éventuel d'exploitant
<i>Responsables</i> : commune de Val-d'Isère <i>Partenaires</i> : gestionnaire, éleveur
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 3 journées-agent X 2 (renouvellements)
<i>Indicateur de réalisation</i> : contrat de location intégrant des dispositions visant à prendre en compte les enjeux environnementaux de la réserve

AD4 Proposition d'inscrire la réserve comme zone d'action prioritaire pour la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales

<i>Description</i> : La reconnaissance d'un territoire comme zone d'action prioritaire dans les programmes de développement ruraux permet de bénéficier de financements nationaux et européens (FEADER) pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAE). Le conseil régional de Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion des fonds FEADER pour la programmation 2014-2020, est chargé d'élaborer le programme de développement rural en lien avec les services de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de définir les zones d'actions prioritaires. Dans la perspective d'engager une démarche de contractualisation sur l'alpage (AD5), il convient au préalable de faire reconnaître la réserve comme zone d'action prioritaire, afin d'être en mesure de mobiliser les financements dédiés.
<i>Programmation calendaire</i> : au moment de l'élaboration du programme de développement rural en Rhône-Alpes (déclinaison du cadrage national)
<i>Réalisation</i> : DREAL, en lien avec le gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : quelques jours
<i>Indicateur de réalisation</i> : démarche effectuée pour faire inscrire la réserve dans les zones d'action prioritaire : O / N

AD5 Préparation et mise en œuvre d'un contrat agro-environnemental			
<i>Description</i> : Le diagnostic partagé prévu dans le cadre de l'opération PI3 pourrait être décliné dans un contrat agro-environnemental (de type MAE) signé entre l'éleveur et l'État, et donner lieu à une aide financière au profit de l'éleveur. La mise en œuvre de cette opération est conditionnée à la réalisation des opérations PI3 (diagnostic partagé) et AD4 (reconnaissance de la réserve comme zone d'action prioritaire) d'une part et à la volonté de l'éleveur puisque la contractualisation relève bien d'une démarche volontaire.			
<i>Programmation calendaire</i> : selon volonté de l'exploitant			
<i>Responsables</i> : éleveur-DDT,	<i>Opérateur technique</i> : opérateur agroenvironnemental du projet de territoire (non défini au moment de l'élaboration du plan de gestion) - gestionnaire		<i>Appui possible</i> : SEA, chambre d'agriculture
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : lié aux opérations AD3 et AD4 (pas de financement supplémentaire) • <i>Moyens humains</i> : 3 journées-agent par contrat X 2 fois (si renouvellement)			
<i>Indicateur de réalisation</i> : contrat agro-environnemental signé : O / N			

SE13 Étude de faisabilité pour la mise en place d'un abreuvoir en vue de réduire l'impact du pâturage sur les zones humides et le lac			
<i>Description</i> : Suite à la mise en place d'un diagnostic partagé (PI3) et selon ses conclusions, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un abreuvoir sera réalisée pour améliorer les conditions d'abreuvement des troupeaux domestiques et en réduire les impacts éventuels sur les zones humides de la Réserve.			
<i>Programmation calendaire</i> : après réalisation du diagnostic pastoral et si possible d'ici 2018			
<i>Responsables</i> : éleveur-DDT, gestionnaire	<i>Opérateur technique</i> : bureau d'études		<i>Appui possible</i> : SEA, chambre d'agriculture
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : non chiffrés • <i>Moyens humains</i> : intégré dans le planning du secteur (si gestionnaire PNV)			
<i>Indicateur de réalisation</i> : étude de faisabilité réalisée : O/N			

V. Favoriser l'appropriation de la réserve naturelle par les habitants de Val-d'Isère et les acteurs locaux

V.1. Apporter une information régulière sur les réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr

PI4 Communication sur la ou les réserves de la Bailletaz et de la Grande Sassièr à l'occasion de manifestations locales
<i>Description</i> : A l'occasion de manifestations locales telles que la Fête du hameau du Fornet ou en lien avec la protection de la nature et de l'environnement (Fête de la nature, Semaine de la biodiversité, Journée de l'environnement organisée par le collectif Ecomove...), proposer une information sur le rôle des réserves naturelles, le patrimoine qu'elles abritent et le travail qui y est mené. Cette opération peut être incluse pour tout ou partie dans les opérations de communication menées par le gestionnaire sur l'ensemble des deux communes de Tignes et Val-d'Isère.

<i>Programmation calendaire</i> : en continu, selon opportunité
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : 200 €/an • <i>Moyens humains</i> : 4 journées-agent/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de communications effectuées

PI5 Utilisation des médias locaux pour relayer l'actualité des réserves
<i>Description</i> : Au niveau local, différents supports peuvent être mis à profit pour diffuser des éléments de l'actualité des réserves naturelles : - les radios locales (R'Tignes, Radio Val-d'Isère) - les bulletins municipaux - la presse locale Cette opération peut être incluse pour tout ou partie dans les actions de communication menées par le secteur sur l'ensemble des deux communes de Tignes et Val-d'Isère.
<i>Programmation calendaire</i> : en continu, selon opportunité
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : intégré dans le planning du secteur (si gestionnaire PNV)
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre d'articles de presse locale ou d'émissions de radio / TV donnant des informations sur la réserve

PI6 Création et gestion d'un mini-site internet dédié aux réserves naturelles de la Vanoise
<i>Description</i> : Il paraît judicieux de créer un mini-site présentant et relayant l'information relative aux cinq réserves naturelles de Vanoise. Pour ce faire, il serait nécessaire d'établir un partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts de Villaroger. Contenu possible du mini-site : - informations générales (historique, patrimoine naturel, ce qu'est une réserve, réglementation...) - informations pratiques (accès, points d'accueil, itinéraires...) - documents officiels (décret de création, plan de gestion, bilan annuel d'activités, publications...) - galerie photo - actualité (opération importante, animation, événement, observation...).
<i>Programmation calendaire</i> : création = 2014 ; gestion = en continu
<i>Responsable</i> : gestionnaire
<i>Partenaire</i> : ONF
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : non chiffré • <i>Moyens humains</i> : 8 journées-agent (création) + 2 journées-agent/an X 9 pour l'actualisation des contenus
<i>Indicateur de réalisation</i> : mini-site internet dédié aux réserves accessible au public : O / N

V.2. Sensibiliser à l'échelle des réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr les professionnels de la montagne en tant que relais d'information auprès du public

PI7 Information et sensibilisation des professionnels de la montagne
<i>Description</i> : Une journée annuelle d'information et de sensibilisation sur diverses thématiques telles que le patrimoine naturel local, les espaces protégés, leur réglementation et les missions du PNV, sera proposé aux professionnels de la montagne concernés (accompagnateurs en montagne et guides) à l'échelle des communes de Tignes et de Val d'Isère. Cette opération n'est en effet pertinente qu'à cette échelle qui permettra de traiter conjointement des différents espaces protégés présents sur ces deux communes (cœur du PNV, trois réserves naturelles, APPB) et de mettre en avant leur complémentarité et spécificités.
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle
<i>Responsable</i> : gestionnaire
<i>Partenaires</i> : professionnels de la montagne locaux
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 1,5 journée-agent/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de rencontres organisées

PI8 Organisation et labellisation de randonnées accompagnées passant par les réserves de la Grande Sassièrè et de la Bailletaz	
<i>Description</i> : Susciter l'organisation par des accompagnateurs en montagne de randonnées accompagnées offrant l'opportunité à des visiteurs de parcourir les deux réserves et, le cas échéant, les labelliser au titre des animations estivales du PNV.	
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle	
<i>Responsable</i> : gestionnaire, accompagnateurs en montagne	<i>Partenaires</i> : office du tourisme
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 10 journées-agent (montage) + 1 journée-agent/an X 9 ans	
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de randonnées organisées par les accompagnateurs en montagne sur l'ensemble des 2 réserves	

VI. Valoriser la réserve naturelle auprès du public dans le respect des objectifs de conservation

Indicateur de résultat : nombre de visiteurs par an

VI.1. Mieux connaître la fréquentation estivale et les enjeux associés

PI9 Mesure de la fréquentation estivale par comptages visuels	
<i>Description</i> : Les gardes-animateurs réalisent tous les étés des comptages visuels ponctuels au niveau du col de la Bailletta sur de courts laps de temps (1-2h environ). Afin de compléter ce travail, la réserve sera intégrée dans le suivi quinquennal de la fréquentation du massif de la Vanoise. La méthode du comptage visuel des flux semble la plus adaptée étant donnée la situation de la réserve de la Bailletaz (faible fréquentation, faible accessibilité et sentier unique). Cette méthode offre en outre la possibilité de quantifier la proportion de randonneurs qui effectuent une boucle en fréquentant les deux réserves de la Bailletaz et de la Grande Sassièrè (passage par le col de la Bailletta et éventuellement par Picheru) par rapport à ceux qui gravissent le col de la Bailletta en fréquentant exclusivement l'une ou l'autre des réserves.	
<i>Modalités de réalisation</i> : prestation, sous réserve de financement.	
<i>Programmation calendaire</i> : 2016 puis 2021	
<i>Maître d'ouvrage</i> : gestionnaire	<i>Prestataire</i> : bureau d'études tourisme
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : 1 000 € • <i>Moyens humains</i> : (à préciser)	
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de journées de comptage visuel effectuées	

VI.2. Maintenir l'infrastructure d'accueil en bon état (sentier et signalétique)

TE1 Compléter et entretenir la signalétique	
<i>Description</i> : La signalétique est actuellement constituée de : — un panneau d'information sur la réserve (patrimoine naturel, carte, réglementation, informations pratiques...), situé en amont du hameau du Fornet — de deux panneaux d'entrée dans la réserve situés au niveau du ravin des Rouvines et au col de la Bailletta, comportant une carte avec la localisation de l'entrée et une information sur la réglementation. L'opération consiste à réparer, renouveler voire modifier des éléments de la signalétique suivant les nécessités.	
<i>Programmation calendaire</i> : en continu	
<i>Réalisation</i> : gestionnaire	
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : variables selon les besoins • <i>Moyens humains</i> : en fonction des besoins; « en routine » : environ 1 journée-agent /an X 10 ans	
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de panneaux + % de panneaux « en bon état »	

PI10 Diagnostic partagé de l'état du sentier et des améliorations à apporter
<i>Description</i> : La mise en place d'un diagnostic partagé permettra de faire le point sur les zones à améliorer. Il faut toutefois noter que la montée jusqu'au col de la Bailletaz équivaut à environ 1000 m de dénivelé, et présente de ce fait une difficulté non négligeable pour certaines personnes (notamment les familles avec jeunes enfants).
<i>Programmation calendaire</i> : 2014, 2018 et 2022
<i>Réalisation</i> : gestionnaire, commune de Val-d'Isère
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 1 journée-agent/an X 3 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : diagnostic réalisé en commun : O / N

TE2 Entretien et amélioration du sentier
<i>Description</i> : Dans l'attente de la convention prévue (cf. opération AD6 ci-dessous), l'entretien du sentier est assuré essentiellement par les agents de terrain saisonniers du Parc (gardes-animateurs et ouvriers). Par ailleurs, le maintien en bon état des chemins d'accès des biens loués constitue une des obligations du locataire spécifiées dans la convention pluriannuelle de pâturage en cours. Selon le diagnostic effectué (opération PI10), l'entretien sera orienté et de petites améliorations pourront être apportées.
<i>Programmation calendaire</i> : en continu
<i>Réalisation</i> : gestionnaire et éleveur
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : variable selon les besoins • <i>Moyens humains</i> : selon les besoins; « en routine », environ 4 journées-agents/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : linéaire de sentiers entretenu

TE3 Pose et gestion de passages canadiens
<i>Description</i> : Cette opération vise à concilier les besoins liés à l'activité pastorale (notamment l'installation de parcs de pâturage) avec la pratique de la randonnée. La convention pluriannuelle de pâturage en cours précise que « le locataire laissera libre d'accès les chemins dédiés à toute activité touristique estivale et notamment les sentiers piétons ». La présence de filets intersectant le sentier requiert ainsi la pose de passages canadiens.
<i>Programmation calendaire</i> : selon nécessité
<i>Responsables</i> : commune de Val-d'Isère, éleveur
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 1 journée-agent /an (pour l'éleveur)
<i>Indicateur de réalisation</i> : passages posés : O / N

AD6 Intégration de l'entretien du sentier dans une convention entre le PNV et la commune définissant la répartition des compétences en matière d'entretien des sentiers sur le territoire communal
<i>Description</i> : Il est souhaitable que les rôles respectifs du PNV et de la commune quant à l'entretien des sentiers concernant le cœur du Parc ou la Réserve soient mieux précisés. A cette fin, une convention sera élaborée entre le Parc et la commune pour l'ensemble du territoire communal. Les dispositions concernant la Réserve seront incluses dans cette convention. Le cas échéant, celle-ci sera intégrée dans la convention d'application de la Charte du Parc à l'échelle communale.
<i>Remarque</i> : l'entretien du mur de soutènement du sentier au niveau du ravin des Rouvines, édifié par l'ONF en 2006, devrait faire l'objet de dispositions particulières.
<i>Programmation calendaire</i> : 2015
<i>Responsables</i> : commune de Val-d'Isère, gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agent (pour le gestionnaire)
<i>Indicateur de réalisation</i> : convention signée

VI.3. Développer des outils de découverte communs aux réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr en valorisant leur complémentarité

PI11 Création, édition et diffusion d'une fiche de présentation commune aux deux réserves	
<i>Description</i> : L'opération consiste à concevoir et éditer une fiche de présentation commune aux deux réserves naturelles. Ce dépliant comportera des informations pratiques ainsi que des éléments singuliers du patrimoine naturel et de la gestion des deux réserves. Il sera diffusé dans les points d'accueil du PNV et les offices du tourisme de Tignes et de Val-d'Isère. La fiche de présentation pourra être intégrée, le cas échéant, à un futur outil mobile de découverte de la Vanoise.	
<i>Modalités de réalisation</i> : sous réserve d'obtention de financements spécifiques auprès de la DREAL	
<i>Programmation calendaire</i> : 2015 (création) puis en continu	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Partenaire / financeur</i> : DREAL
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : financement de la DREAL • <i>Moyens humains</i> : 10 journées-agent	
<i>Indicateur de réalisation</i> : fiche de présentation des deux réserves réalisée (O / N) et diffusée (O / N)	

PI6 Création et gestion d'un mini-site internet dédié au réserves naturelles de la Vanoise
(cf. ci-dessus, objectif V.1)

PI12 Aménagement d'un outil de découverte des réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz au niveau du belvédère de la Tête de l'Arollay		
<i>Description</i> : Le belvédère de la Tête de l'Arollay fait partie du site classé du col de l'Iseran (descente nord). Depuis ce belvédère le regard embrasse l'ensemble de la réserve de la Bailletaz et on y aperçoit le sommet de la Grande Sassièr. Actuellement, trois tables de lecture du paysage donnent des explications sur les ensembles géologiques offerts par ce point de vue. Il paraît pertinent de compléter ces éléments afin de créer une plateforme multithématique (paysage, géologie, connectivité écologique, dispositifs paravalanches, hivernage du bouquetin des Alpes, autres éléments du patrimoine faunistique ou floristique...). En cas de réalisation de ce projet, il faudra y intégrer un module consacré aux deux réserves ou, au minimum, à celle de la Bailletaz.		
<i>Programmation calendaire</i> : selon opportunité		
<i>Maître d'ouvrage</i> : commune de Val d'Isère	<i>Partenaires</i> : gestionnaire, DREAL (inspecteur des sites)	<i>Partenaires financiers</i> : Conseil général
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : selon caractéristiques du projet • <i>Moyens humains</i> : 5 journées-agent (pour le gestionnaire)		
<i>Indicateur de réalisation</i> : plateforme multi-thématique installée sur site : O / N		

PI13 Référence à l'ensemble formé par les réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz dans les ouvrages concernant le PNV
<i>Description</i> : Le PNV édite régulièrement, ou collabore à l'édition, d'ouvrages et de documents concernant le territoire du Parc, comme par exemple le Guide Glénat, publié en 2013. Dans les projets à venir, le PNV s'assurera que ces documents accordent une place particulière à l'ensemble formé par les deux réserves. Il s'agira notamment de présenter leur patrimoine spécifique, la connectivité écologique à laquelle elles contribuent et leur statut particulier.
<i>Programmation calendaire</i> : en fonction des projets d'édition
<i>Responsabilité</i> : gestionnaire (pour les ouvrages à la conception desquels il participe)
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agent par ouvrage édité ou co-édité
<i>Indicateur de réalisation</i> : présence d'informations sur les réserves dans les ouvrages édités ou co-édités par le PNV : O / N

VI.4. Éviter les pratiques sportives non compatibles avec les enjeux environnementaux et le pastoralisme

L'article 15 du décret de création de la Réserve naturelle stipule que :

« Les activités sportives et touristiques sont réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif, conformément aux orientations définies dans le plan de gestion de la réserve. »

Les lignes ci-dessous définissent les orientations servant de cadre de référence pour les arrêtés préfectoraux qui réguleront ces activités.

Seules pourront être autorisées les activités touristiques et sportives déjà pratiquées actuellement dans la Réserve, telles que décrites dans la première partie de ce document, à savoir :

- randonnée, marche ou course à pied
- ski de randonnée, ski-alpinisme
- raquettes à neige
- alpinisme

Pour ce qui concerne les manifestations sportives et touristiques, seules pourront être autorisées celles correspondant aux activités listées ci-dessus. En ce qui concerne les modalités de déroulement, les manifestations éventuelles devront se limiter aux itinéraires déjà fréquentés (sentier, voies d'alpinisme pratiquées, ...) et éviter les sites et périodes les plus sensibles pour la faune (zones d'hivernage du bouquetin, etc) et pour les troupeaux domestiques (secteurs et périodes de pâturage) et les impacts sur la flore de forte ou très forte valeur patrimoniale.

AD7 Prise en compte et encadrement d'éventuelles nouvelles pratiques sportives par un arrêté préfectoral		
<i>Description</i> : Il s'agit de donner suite à l'article 15 du décret de création qui prévoit la réglementation des activités sportives et touristiques, conformément aux orientations définies dans le plan de gestion de la réserve. Après validation du présent plan de gestion, un arrêté préfectoral sera pris pour réglementer les activités sportives et touristiques conformément aux orientations spécifiées ci-dessus, après concertation avec les membres du comité consultatif. Pour les manifestations sportives et touristiques correspondant aux activités listées ci-dessus, il s'agira notamment de définir les critères d'autorisation éventuelle de ces manifestations ainsi que les prescriptions relatives à leurs modalités de déroulement : limiter aux itinéraires déjà fréquentés (sentier, voies d'alpinisme pratiquées, ...), éviter les sites et périodes les plus sensibles pour la faune (zones d'hivernage du bouquetin, etc) et pour les troupeaux domestiques (secteurs et périodes de pâturage) et les impacts sur la flore de forte ou très forte valeur patrimoniale. En cas d'apparition de nouvelles pratiques sportives, celles-ci seront examinées en comité consultatif et pourront donner lieu, le cas échéant, après avis du conseil scientifique, à une modification de l'arrêté préfectoral. Celui-ci définira les modalités d'exercice des pratiques concernées en veillant à ce qu'elles soient compatibles avec les enjeux de préservation du patrimoine et les enjeux pastoraux.		
<i>Programmation calendaire</i> : lié à l'apparition de nouvelles pratiques		
<i>Responsables</i> : Sous-Préfecture	<i>Réalisation</i> : gestionnaire en lien avec la DREAL	<i>Partenaires</i> : commune de Val d'Isère, guides et accompagnateurs en montagne
<i>Programmation indicative des moyens</i> :		
• <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : intégré dans le planning du secteur (si gestionnaire PNV)		
<i>Indicateur de réalisation</i> : mise en place des critères d'autorisation et des prescriptions		

VII. Améliorer la connaissance des habitats naturels, de la flore et de la faune de la réserve, de leur évolution et des enjeux de conservation associés

Indicateur de résultat : nombre de nouvelles espèces recensées au sein de la réserve

VII.1. Suivre l'évolution physionomique des milieux naturels de la réserve

SE14 Étude de l'évolution physionomique de l'ensemble des milieux naturels
<i>Description</i> : Une carte détaillée des habitats a été réalisée en 2003 selon une nomenclature phytosociologique. Elle permet de connaître avec précision la répartition des différents types d'habitats au sein de la Réserve et de chacune des grandes catégories « physionomiques » de milieux naturels. La reconduction d'une telle opération – financièrement très coûteuse – paraît hors de proportion avec les enjeux et les moyens actuels affectés à la Réserve. Il est proposé de réaliser un suivi diachronique de l'évolution des grandes catégories de milieux par photointerprétation d'images aériennes infra-rouge (IRC). Ce type de suivi doit permettre de rendre compte des principales tendances évolutives à moyen terme à l'œuvre au sein de ces écosystèmes montagnards : dynamique de végétation en lien avec le changement climatique et l'utilisation pastorale, dynamiques érosives. Une carte des milieux naturels sera réalisée en début et en fin de la mise en œuvre du plan de gestion et la comparaison sera effectuée avec la carte réalisée en 2003 (sur la base des photos aériennes très détaillées obtenues en 2004).
<i>Programmation calendaire</i> : 2015, 2023. <i>Période</i> : en fonction des campagnes de photos aériennes menées par l'IGN

Réalisation : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens :</i> - Moyens financiers : 6 000 € (stages + photos) - Moyens humains : 20 journées-agents (chargé de mission)
Indicateur de réalisation : cartographie des milieux naturels

VII.2. Compléter et valider la liste des espèces de la flore vasculaire présentes dans la réserve

SE15 Vérification de l'identité d'une quinzaine d'espèces végétales précédemment répertoriées dont la présence est douteuse
<i>Description :</i> Cette opération vise à valider l'identification taxonomique d'observations géo-référencées provenant de prospections antérieures ou de la bibliographie, et paraissant douteuses au regard des connaissances actuelles. Certaines observations correspondent en effet à des espèces nouvelles pour la Vanoise ou la Savoie. D'autres, plus communes, n'ont jamais été vues ou revues ces dernières années dans la réserve. L'amélioration de la liste des espèces présentes dans la réserve requiert de détecter les éventuelles erreurs qu'elle comporte. L'opération consistera à effectuer des prospections ciblées sur les lieux précis des observations litigieuses puis à faire déterminer et/ou valider la détermination par un botaniste-expert.
<i>Programmation calendaire :</i> 2014, 2015 et 2016
Réalisation : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens :</i> - Moyens financiers : / - Moyens humains : 1 journée-agent/an X 3 ans
Indicateur de réalisation : nombre d'espèces ayant fait l'objet d'une vérification de terrain

SE16 Inventaire localisé des espèces de flore vasculaire par protocole de « contact occasionnel »
<i>Description :</i> L'opération vise, d'une part, à compléter la liste des espèces présentes et, d'autre part, à disposer d'au moins une donnée géo-référencée pour chaque espèce présente dans la Réserve. Au-delà de la seule liste des espèces présentes, la disposition de données géo-référencées permet, en effet, d'alimenter les bases de données régionales ou nationales (SINP, CBNA, SERENA). De cette façon, l'amélioration de la connaissance de la flore de la Réserve contribuera aussi à l'amélioration de la connaissance de la distribution spatiale aux autres échelons territoriaux. On utilisera le protocole de « contact occasionnel », permettant de collecter des données à l'occasion des tournées de surveillance générale (ou autres activités) effectuées dans la Réserve. Dans ce cadre, l'observateur est conduit à noter toute observation correspondant à une « nouvelle » espèce répertoriée dans la Réserve. La durée de validité d'une observation est de 20 ans. L'observation est localisée à la précision d'origine fournie par un GPS. Pour orienter les prospections, on s'appuiera sur les connaissances déjà disponibles. On privilégiera les habitats les moins bien inventoriés, comme les pelouses calcicoles. Pour ces dernières, l'état initial et le suivi de la composition floristique qui seront conduits dans le cadre de l'opération SE14 contribueront aussi à combler les lacunes de connaissance sur la flore « ordinaire ». Une quarantaine d'espèces citées dans le premier plan de gestion ne font l'objet d'aucune donnée géoréférencée dans la base de données du PNV. Par ailleurs, une quarantaine d'autres espèces, non encore inventoriées, ont été identifiées comme « potentiellement présentes » dans la Réserve, au vu des habitats présents et des connaissances disponibles sur la flore locale. Pour l'ensemble de ces espèces, on cherchera à réaliser au moins un pointage au cours de la mise en œuvre du plan de gestion.
<i>Programmation calendaire :</i> en continu, dès 2014
Réalisation : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens :</i> - Moyens financiers : / - Moyens humains : intégré dans les tournées de surveillance (cf opération PO1)
Indicateur de réalisation : nombre de données recueillies

VII.3. Compléter la liste des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères présentes dans la réserve

SE17 Inventaire localisé des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères par protocole de « contact occasionnel »
<i>Description :</i> Il s'agit de compléter la liste des espèces présentes et de la tenir à jour en collectant des données sur l'ensemble de la faune vertébrée sauvage, à l'occasion des tournées de veille écologique conduites par les agents de terrain. En termes d'actualisation, l'objectif recherché est, pour chaque espèce présente, d'effectuer chaque année une nouvelle observation pour l'ensemble du territoire de la réserve. Les données recueillies seront saisies et stockées dans la base de données centralisée du PNV.

Cette opération pourra être adaptée en fonction de l'évolution du protocole d'observations occasionnelles qui concerne l'ensemble du territoire géré par le PNV.
<i>Nota</i> : cette opération concerne également la faune invertébrée et notamment les lépidoptères et les orthoptères dont l'inventaire requière des compétences et un matériel spécifiques. C'est pourquoi l'inventaire des invertébrés fera l'objet de prospections ciblées (SE19) et nécessitera de solliciter des spécialistes (PI14).
<i>Programmation calendaire</i> : en continu
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : intégré dans les tournées de surveillance (cf opération PO1)
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de données recueillies

SE18 Actualisation des connaissances sur les oiseaux nicheurs grâce au relevé d'indices de nidification
<i>Description</i> : L'objectif est de préciser le statut reproducteur (nicheur possible, probable ou certain) du plus grand nombre d'espèces d'oiseaux rencontrés dans la réserve durant la période de reproduction (qui s'étend d'avril à juillet selon les espèces). Afin d'établir ce statut, les observateurs utiliseront les critères de nidification de l'EBCC Atlas of European Breeding Birds (Hagemeijer & Blair, 1997). Les prospections seront réparties sur l'ensemble des types d'habitats présents (pelouses, éboulis, falaises des étages subalpin et alpin...) afin de concerner le maximum d'espèces. Une attention particulière sera portée aux espèces nicheuses identifiées à enjeu dans l'état initial.
<i>Programmation calendaire</i> : annuellement à partir de 2015
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : intégré dans les tournées de surveillance (cf opération PO1)
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs répertoriées + % d'espèces dont le statut de « nicheur » a été actualisé

SE19 Prospections ciblées sur les orthoptères et les lépidoptères
<i>Description</i> : Les orthoptères et les lépidoptères feront l'objet d'inventaires programmés qui auront notamment lieu à l'occasion de journées de prospection-formation des agents de terrain. Les prospections seront réparties sur l'ensemble des types d'habitats présents (pelouses, éboulis, falaises des étages subalpin et alpin...) afin d'assurer une bonne représentativité. Les individus contactés au cours de ces prospections seront identifiés à vue et/ou par capture provisoire au filet.
<i>Programmation calendaire</i> : 2016 (lépidoptères), 2018 (orthoptères)
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agents X 2 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de journées de prospection réalisées

SE20 En lien avec la RNN de la Grande Sassièr, réaliser une évaluation des effectifs de lièvre variable
<i>Description</i> : Une évaluation des effectifs de lièvre variable doit être réalisée sur la RNN de la Grande Sassièr. De part sa proximité immédiate de la réserve et l'échelle de répartition du lièvre variable (espèce se déplaçant beaucoup et sur de longues distances), le protocole mis en place sur la RNN de la Grande Sassièr peut être étendu sur la RNN de la Baillelataz. La méthode utilisée est celle de « Capture-Marquage-Recapture » des fèces. Elle semble être la plus pertinente pour déterminer le milieu de vie du lièvre variable et pour avoir une estimation des effectifs de l'espèce sur un secteur. La première étape consistera à définir des zones de présence potentielle de l'espèce. Pour chaque zone, un circuit sera défini. Les crottes seront ensuite ramassées en parcourant le circuit. Quatre à cinq passages sur le circuit seront nécessaires pour de meilleurs résultats. La prospection se déroulera en hiver, peu de temps après une chute de neige, afin de récolter des crottes fraîches. Ces crottes devront ensuite faire l'objet d'analyses génétiques afin de déterminer le profil génotypique de chaque crotte et d'estimer ainsi le nombre d'individus présents. Cette opération devra faire l'objet d'une évaluation quinquennale.
<i>Programmation calendaire</i> : 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022
<i>Réalisation</i> : gestionnaire <i>Prestataire</i> : laboratoire d'analyse
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : environ 50 euros par échantillon (sous réserve de financement disponible)

- *Moyens humains* : six journées-agent par an

Indicateur de réalisation : nombre de fèces analysés

VII.4. *Susciter et saisir les opportunités de compléter les connaissances sur les groupes taxonomiques moins connus (flore non vasculaire, fonge, invertébrés...)*

PI14 Contacts entre le PNV et les sociétés savantes locales pour la réalisation d'inventaires spécifiques

Description : Informer les sociétés savantes et autres associations naturalistes au sujet des réserves de la Bailletaz et de la Grande Sassièr afin de susciter/proposer des sorties pouvant apporter des connaissances complémentaires sur le patrimoine des deux réserves. Cette démarche permet de compléter les ressources internes pour mener des inventaires très spécifiques qui nécessitent du temps et des compétences spécialisées.

En ce qui concerne les invertébrés, par exemple, peu ou aucune donnée existe pour des groupes tels que les orthoptères, les coléoptères, les syrphidés, les arachnides... L'inventaire de certains groupes peut, en plus de l'acquisition de nouvelles connaissances sur la composition spécifique de la biocénose de la réserve, fournir des indications sur l'état de conservation des milieux (espèces / groupes bioindicateurs). Un inventaire des lépidoptères hétérocères devrait être mené au cours de l'été 2012 par P. FRANCOZ de la Société d'Histoire Naturelle de la Savoie.

Programmation calendaire : en continu

Responsable : gestionnaire

Partenaires / prestataires : naturalistes spécialisés

Programmation indicative des moyens :

- *Moyens financiers* : selon % des coûts des partenaires pris en charge
- *Moyens humains* : 2 journées-agents/an X 5 ans

Indicateur de réalisation : nombre de journées de prospection réalisées par les partenaires

VII.5. *Détecter les éventuels problèmes sanitaires affectant la faune sauvage*

SE21 Veille sanitaire

Description : La configuration de la réserve offre une opportunité particulière de récupérer des cadavres de bouquetins des Alpes hivernant dans ce secteur. Le programme de veille sanitaire passive mis en œuvre sur l'ensemble du territoire du Parc national de la Vanoise, en cœur comme en Aire d'adhésion, permet notamment de détecter des maladies réputées contagieuses et d'appréhender d'éventuelles relations avec les pathologies de la faune domestique et la prophylaxie des troupeaux. En ce qui concerne la Réserve naturelle, il s'agit de collecter et d'analyser des cadavres d'animaux repérés dans les couloirs d'avalanche de Samos et des Rouvines.

Modalités de réalisation : prestation, sous réserve des financements nécessaires.

Programmation calendaire : périodicité annuelle (selon opportunités) ; période : hiver

Responsable : gestionnaire

Prestataire : laboratoire d'analyses vétérinaires

Programmation indicative des moyens :

- *Moyens financiers* : 315 € par cadavre analysé (autopsie et analyse pour 2013)
- *Moyens humains* : intégré dans les tournées de surveillance générale (cf opération PO1)

Indicateur de réalisation : nombre de cadavres ayant fait l'objet d'autopsies/analyses vétérinaires

VIII. Assurer la gestion administrative de la réserve

VIII.1. *Assurer l'animation et la mise en œuvre collective du plan de gestion*

Indicateur de résultat : nombre de participants / réunions du comité consultatif

AD8 Intégration des données de la réserve dans la base de données des réserves naturelles de France, SERENA et aux pôles d'information régionaux

Description : cette opération permettra l'alimentation de la base de données des réserves naturelles de France (RNF) et la consultation des données de toutes les réserves par chaque technicien RN. Ce travail sera réalisé par le service SIG du gestionnaire et consistera à transférer

les données naturalistes de la base de données du PNV à la base de données de RNF. Pour mémoire, l'ensemble des données du PNV sont intégrées au SINP (système d'information sur la nature et les paysages) national et donc aux pôles d'information régionaux (pôle flore, pôle faune et pôle gestion).
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle
<i>Responsable</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 1 journée-agent /an X 10 ans (unité SIG-Bases de données)
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de données transférées au gestionnaire de la base SERENA

AD9 Étude de la faisabilité technique d'intégration de la réserve naturelle nationale dans le cœur du Parc national de la Vanoise
<i>Description</i> : cette opération comporte plusieurs étapes : – analyse de l'intérêt technique, naturaliste et scientifique d'intégrer la réserve au cœur du Parc, – évaluation des conséquences réglementaires induites, – le cas échéant, propositions de modifications des limites à la marge pour en améliorer la lisibilité sur le terrain et tenir compte de la présence des aménagements et des usages existants, – définition de la procédure en vue d'une intégration, – consultation des partenaires et notamment la commune de Val d'Isère.
<i>Matériel</i> :
<i>Mise en œuvre</i> : • <i>Échéance</i> : 2018 • <i>Période</i> : • <i>Réalisation</i> : État sous l'égide du Préfet, de la DREAL et du PNV
<i>Programmation indicative des moyens</i> • <i>Moyens financiers</i> : • <i>Moyens humains</i> :
<i>Indicateur de réalisation</i> : étude de faisabilité réalisée : O/N

AD10 Suivi et bilan annuels de la mise en œuvre des opérations
<i>Description</i> : Le bilan annuel fait état de l'avancement des opérations du plan de gestion et d'éventuelles opérations non programmées mais s'étant avérées nécessaires. Les raisons des reports ou des retards y sont exposés. Les résultats des suivis et les éventuels ajustements apportés à ces derniers sont également présentés. Cette évaluation sert de préalable à la programmation précise des opérations à mener l'année suivante. Le suivi annuel de la mise en œuvre des opérations constitue surtout le carnet de bord du gestionnaire mais des éléments peuvent toutefois être présentés en comité consultatif. Le renseignement du formulaire informatique ARENA (outil d'acquisition des données sociales, réglementaires, juridiques, administratives et financières en provenance des réserves naturelles de France et alimentant l'observatoire du réseau) s'effectue également dans le cadre de cette opération.
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agent/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : rapports annuels de suivi et de bilan réalisés : O / N

AD11 Élaboration et diffusion d'un rapport annuel d'activités simplifié
<i>Description</i> : Le rapport annuel d'activités simplifié est destiné aux membres du comité consultatif et aux partenaires (Régie des pistes de Val d'Isère, éleveur...). Il présente la synthèse du travail réalisé sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir.
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : 2 journées-agent/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : rapport d'activité simplifié diffusé aux membres du Comité : O / N

AD12 Animation du comité consultatif	
<i>Description</i> : Organiser la réunion annuelle du comité consultatif pour soumettre un bilan annuel d'activités (opération AD8 et AD9) et présenter le programme de l'année suivante. Rédiger les comptes-rendus de réunions. Impliquer le comité consultatif dans les démarches d'évaluation quinquennale et de révision du plan de gestion (opération AD11 et AD12).	
<i>Programmation calendaire</i> : annuelle <i>N.B.</i> : dans la mesure du possible, le comité consultatif devra être réuni en fin d'année pour en présenter le bilan ou éventuellement au début de l'année suivante.	
<i>Responsables</i> : sous-préfecture en lien avec le gestionnaire	
<i>Programmation indicative des moyens</i> : <i>Moyens financiers</i> : / <i>Moyens humains</i> : 5 journées-agents/an X 10 ans	
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de réunions du Comité consultatif	

AD13 Évaluation quinquennale	
<i>Description</i> : Du fait d'une dynamique d'évolution plus lente des milieux naturels, les plans de gestion de réserves naturelles de montagne sont élaborés pour 10 ans au lieu de 5 ans pour la majorité des réserves naturelles de France. De ce fait, ils font l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin de prendre en compte d'éventuels changements concernant le patrimoine naturel et/ou les activités socio-économiques et d'adapter au besoin les opérations prévues voire les objectifs opérationnels.	
<i>Programmation calendaire</i> : 2018	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Partenaires</i> : acteurs, comité consultatif
<i>Programmation indicative des moyens</i> : <i>Moyens financiers</i> : actuellement non chiffré <i>Moyens humains</i> : inconnu	
<i>Indicateur de réalisation</i> : rapport d'évaluation réalisé : O / N	

AD14 Révision du plan de gestion (évaluation du 2 ^{ème} et élaboration du 3 ^{ème})	
<i>Description</i> : La révision nécessitera notamment de dresser le bilan de la réalisation du deuxième plan de gestion, d'évaluer rétrospectivement la pertinence des objectifs et des opérations définis dans celui-ci, de compiler et d'analyser les connaissances acquises au cours de la réalisation pour, in fine, élaborer le troisième document de programmation. Ce travail s'inscrit dans une démarche de concertation avec les différents acteurs de la réserve et requière l'approbation de différents acteurs institutionnels (comité consultatif, conseil scientifique du PNV, CSRPN). Une année, au minimum, semble nécessaire à l'aboutissement de la révision du plan de gestion. Afin de respecter une certaine cohérence, le gestionnaire s'appuie sur l'outil méthodologique.	
<i>Programmation calendaire</i> : 2023	
<i>Responsable</i> : gestionnaire	<i>Partenaires</i> : acteurs, comité consultatif
<i>Programmation indicative des moyens</i> : <i>Moyens financiers</i> : 25 000 € (frais afférents à l'emploi d'un chargé de mission pendant huit mois, coût 2013) <i>Moyens humains</i> : environ 100 journées-agent (gestionnaire)	
<i>Indicateur de réalisation</i> : document « plan de gestion » réalisé : O / N	

VIII.2. Assurer la surveillance du territoire et veiller à l'application de la réglementation

PO1 Tournées de surveillance régulières
<i>Description</i> : Les tournées de surveillance remplissent plusieurs fonctions. Elles permettent d'assurer une veille écologique, d'informer le public, d'échanger avec les acteurs in situ (professionnels de la montagne, exploitant...) et de veiller au respect de la réglementation de la réserve et le cas échéant d'arrêtés préfectoraux grâce, notamment, à un travail de prévention. Les tournées de terrain sont réalisées par les gardes-animateurs et moniteurs.
<i>Programmation calendaire</i> : en continu
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : <i>Moyens financiers</i> :

• <i>Moyens humains</i> : 60 journées-agent minimum /an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de tournées effectuées

TE4 Entretien du balisage
<i>Description</i> : Le balisage permet de matérialiser les limites de la réserve. Il facilite l'application de la réglementation. Réparation, renouvellement voire modification des éléments du balisage suivant la nécessité.
<i>Programmation calendaire</i> : en continu, selon les besoins
<i>Réalisation</i> : gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : environ 500 €/an, « en routine » • <i>Moyens humains</i> : selon les besoins; « en routine », environ 4 journées-agents/an X 10 ans
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de journées d'entretien effectuées

AD15 Prise en compte de la réglementation dans les documents officiels
<i>Description</i> : Cette opération concerne par exemple les cartes aéronautiques (survol interdit à une hauteur du sol inférieure à 1000 mètres) ou les documents d'urbanisme. Elle vise à faire connaître aux utilisateurs de la Réserve les interdictions ou prescriptions particulières qui sont applicables à cet espace à statut particulier.
<i>Programmation calendaire</i> : en continu
<i>Responsables</i> : commune de Val-d'Isère, gestionnaire
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : selon les besoins (environ 1 journée-agent/an, en moyenne)
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre de documents officiels où la réserve a été prise en compte (avis, convention, etc.)

VIII.3. Rechercher avec la commune les moyens nécessaires à la réalisation du plan de gestion et les pérenniser

Indicateur de résultat : montant des financements extérieurs mobilisés

AD16 Implication de la commune de Val-d'Isère dans la mise en œuvre des opérations du plan de gestion par le biais notamment de mesure(s) compensatoire(s)
<i>Description</i> : La commune a fait part, en comité consultatif, de son souhait de s'impliquer dans la mise en œuvre des opérations du plan de gestion. Le financement, par la commune, d'opérations prévues au plan de gestion pourra être présenté comme mesures compensatoires ou d'accompagnement de projets portés par la commune. Toutefois, les mesures compensatoires proposées devront respecter le cadre réglementaire des demandes d'autorisations et être validées par d'une part les instances consultées dans le cadre de l'instruction et d'autre part, les services de l'État en charge de l'instruction.
<i>Programmation calendaire</i> : en continu
<i>Réalisation</i> : commune de Val d'Isère
<i>Contrôle</i> : services de l'État
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : selon opportunités • <i>Moyens humains</i> :
<i>Indicateur de réalisation</i> : nombre d'actions du plan financées par la commune et montants alloués

AD17 Recherche de subventions
<i>Description</i> : La mise en œuvre de certaines opérations sont susceptibles de bénéficier de subventions (conseil général, conseil régional...). Les maîtres d'ouvrage des différentes opérations du plan de gestion rechercheront des subventions auprès des financeurs potentiels.
<i>Programmation calendaire</i> : en fonction du calendrier des opérations concernées
<i>Réalisation</i> : maîtres d'ouvrages des différentes opérations
<i>Programmation indicative des moyens</i> : • <i>Moyens financiers</i> : / • <i>Moyens humains</i> : selon opportunités
<i>Indicateur de réalisation</i> : montant des subventions sollicitées

B. IV LA PROGRAMMATION DU PLAN DE GESTION

B IV. 1 Le plan de travail sur 10 ans

Au total, 57 opérations ont été définies dont 37 sont prioritaires. Elles se répartissent de la façon suivante :

Domaine de gestion	Nombre d'opérations	
	Prioritaires	Secondaires
AD : Gestion administrative	14	3
PI : Pédagogie, informations, animations	7	7
PO : Police de la nature	1	0
SE : Suivi, études, inventaires, gestion du patrimoine	11	10
TE : Travaux d'entretien, maintenance	4	0

Le tableau 6 met en évidence le plan de travail sur toute la durée du plan de gestion, avec les moyens financiers et humains.

B IV. 2 Le plan de travail annuel

Le tableau 7 met en évidence les opérations, les moyens financiers et humains à mettre en place pour l'année 2014.

Tableau 6 : plan de travail sur la durée du plan de gestion

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATION			Mise en œuvre															Programmation indicative des moyens (pour le gestionnaire)			
	Code	Intitulé	Priorité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Période				Réalisateurs (personnel, partenaires...)	Humains (nombre de jours-homme pour les 10 ans)	Financiers (euros) pour la durée totale du plan de gestion		
														Hiver	Printemps	Eté	Automne					
I.1 Connaître l'évolution de l'état de conservation de la Sesslerie ovale	SE1	Suivi de la population de Sessleria ovata selon le protocole du réseau flore Alpes-Ain	1														X		gestionnaire	2 X 3		
	SE2	Visite de surveillance annuelle des stations de Sessleria ovata	1															X	gestionnaire	Intégré dans les tournées de surveillance générale		
I.2 Connaître la répartition fine des autres espèces végétales patrimoniales	SE3	Localisation, délimitation et suivi des stations de: Astragalus leontinus, Draba hoppeana, Gentiana schleicheri, Gentiana utriculosa et Viola pinnata	1															X	gestionnaire	5 X 2		
II. 1 Connaître l'évolution du statut de conservation des populations de bouquetins des Alpes	SE4	Suivi des effectifs de la population de bouquetin des Alpes hivernant en rive droite de l'Isère	1												X				gestionnaire	21 X 10		
II.2 Minimiser les impacts des dispositifs de sécurité avalanches sur la quiétude du bouquetin des Alpes dans ses zones d'hivernage et de mise-bas	AD1	Élaboration d'une convention entre le PNV et la Régie des pistes de Val-d'Isère visant à limiter les dérangements d'ongulés sauvages dans les zones d'hivernage et de mise-bas	1														/		gestionnaire, Régie des Pitses de Val-d'Isère	5		
	AD2	Mise en œuvre et suivi de la convention	1												X				gestionnaire, Régie des Pitses de Val-d'Isère	3 X 9		
III.1 Préciser l'identité et le statut de quelques habitats (lac de la Bailletta, formations de bords de ruisseaux et sources)	SE5	Caractérisation des groupements bryologiques des sources et localisation précise d'éventuelles stations de Cratoneurion commutati	2	Selon opportunité												X	X	X	gestionnaire, bryologue	2		
	SE6	Caractérisation hydrobiologique du lac de la Bailletta	2															X	gestionnaire	5 X 2	?	
	SE7	Actualisation de la cartographie des habitats naturels au vu des résultats des opérations SE5 et SE6	2	Selon les résultats des opérations SE5 et SE6										/				gestionnaire	2			
III.2 Maintenir le bon état de conservation du lac de la Bailletta et de la zone humide du plan des Nettes vis-à-vis des enjeux pastoraux	SE8	Évaluation et suivi de l'état de conservation du lac de la Bailletta	1														X		gestionnaire, laboratoire d'analyses	6 X 3	100 € X 3 (analyses chimiques)	
	SE9	Évaluation et suivi de l'état de conservation des berges du lac de la Bailletta et de la zone humide du Plan des Nettes	1															X	gestionnaire, éleveur si possible	intégré dans la visite de fin d'estive (PI2)		
III.3 Maintenir le bon état de conservation des pelouses calcaires, et le cas échéant des nardaies, vis-à-vis des enjeux pastoraux	SE10	Évaluation et suivi de l'état de conservation des pelouses calcicoles et des nardaies	2		OU		OU											X	gestionnaire	5 + 4 X 2		
IV.1 Conforter des relations de confiance avec l'exploitant par le partage des enjeux environnementaux et agricoles	PI1	Rencontres régulières entre le gestionnaire et l'éleveur	1														X	X	gestionnaire	1 X 10		
	PI2	Visite de fin d'estive partagée entre exploitant, gestionnaire et propriétaire à l'invitation de ce dernier	1																X	gestionnaire et commune de Val-d'Isère	1,5 X 10	
IV.2 Connaître les pratiques pastorales et évaluer les enjeux de conservation associés	SE11	Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les ongulés domestiques et des pratiques de gardiennage	1															X	X	gestionnaire	à préciser ultérieurement	
IV.3 Connaître l'utilisation spatiale et temporelle de la réserve par les populations de bouquetin des Alpes et de chamois (été / automne)	SE12	Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les populations d'ongulés sauvages (bouquetin des Alpes et chamois) en lien avec les pratiques pastorales	1															X	X	gestionnaire	à préciser ultérieurement	

IV.4 Identifier en partenariat avec l'exploitant et le propriétaire (la commune) les pratiques pastorales adaptées et accompagner leur mise en œuvre	PI3	Diagnostic partagé des pratiques pastorales en cours, de leur adéquation et des éventuels ajustements à apporter	1												X	X	X	X	gestionnaire, éleveur et commune de Val-d'Isère	7 + 3 X 2	5 000 (selon plan de financement à définir)	
	AD3	Prise en compte des modalités de gestion adaptées dans le contrat de location de l'alpage au moment de son renouvellement / élaboration	1												/				commune de Val-d'Isère	3 X 2 (pour le gestionnaire)		
	AD4	Proposition d'inscrire la réserve comme zone d'action prioritaire pour la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales	2	Au moment de l'élaboration du programme de développement rural en Rhône-Alpes											/				DREAL	(DREAL)		
	AD5	Préparation et mise en œuvre d'un contrat agroenvironnemental	2		Selon calendrier du projet agroenvironnemental et volonté de l'éleveur											x			x	éleveur, DDT, opérateur agroenvironnemental, gestionnaire	3 X 2	lié à AD3 et ED4
	SE13	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un abreuvoir en vue de réduire l'impact du pâturage sur les zones humides et le lac	2												/				Bureau d'études, gestionnaire			
V.1 Apporter une information régulière sur les réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassière	PI4	Communication sur la ou les réserves de la Bailletaz et de la Grande Sassière à l'occasion de manifestations locales	2	Selon opportunité											X	X	X	X	gestionnaire	4 X 10	200 X 10	
	PI5	Utilisation des médias locaux pour relayer l'actualité des réserves	2	Selon opportunité											X	X	X	X	gestionnaire			
	PI6	Création et gestion d'un mini-site internet dédié aux réserves naturelles de la Vanoise	1	Création												X	X	X	X	gestionnaire	8 + 2 X 9	non chiffré
V.2 Sensibiliser à l'échelle des réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassière les professionnels de la montagne en tant que relais d'information auprès du public	PI7	Information et sensibilisation des professionnels de la montagne	1												X	X	X	X	gestionnaire	1,5 X 10		
	PI8	Organisation et labellisation de randonnées accompagnées passant par les réserves de la Grande Sassière et de la Bailletaz	2												X	X	X	X	gestionnaire, accompagnateurs en montagne	10 + 1 X 9		
VI.1 Mieux connaître la fréquentation estivale et les enjeux associés	PI9	Mesure de la fréquentation estivale par comptages visuels	2														X		gestionnaire	?	1 000 X 2	
VI.2 Maintenir l'infrastructure d'accueil en bon état (sentier et signalétique)	TE1	Compléter et entretenir la signalétique	1													X	X		gestionnaire	1 X 10	variable	
	PI10	Diagnostic partagé de l'état du sentier et des améliorations à apporter	1														X		gestionnaire, commune de Val-d'Isère	1 X 3		
	TE2	Entretien et amélioration du sentier	1													X	X		gestionnaire, éleveur	4 X 10	selon état	
	TE3	Pose et gestion de passages canadiens	1	Selon nécessité												X	X	X	commune de Val-d'Isère, éleveur	(éleveur)		
	AD6	Intégration de l'entretien du sentier dans une convention entre le PNV et la commune définissant la répartition des compétences en matière d'entretien des sentiers sur le territoire communal	1												/				commune de Val-d'Isère, gestionnaire	2		

VI.3 Développer des outils de découverte communs aux réserves naturelles de la Bailletaz et de la Grande Sassièr en valorisant leur complémentarité	P11	Création, édition et diffusion d'une fiche de présentation commune aux deux réserves	2	Création													gestionnaire	10	financement de la DREAL	
	P16	Création et gestion d'un mini-site internet dédié au réserves naturelles de la Vanoise	1	Cf ci-dessus, objectif V.1																
	P12	Aménagement d'un outil de découverte des réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz au niveau du belvédère de la Tête de l'Arollay	1	selon opportunité													X	commune de Val-d'Isère	5 (pour le gestionnaire)	selon projet retenu
	P13	Référence à l'ensemble formé par les réserves de la Grande Sassièr et de la Bailletaz dans le guide de découverte du PNV	2	en fonction des projets d'édition										/				gestionnaire (pour les ouvrages à la conception duquel il participe)	?? 2 par ouvrage	
VI.4 Éviter les pratiques sportives non compatibles avec les enjeux environnementaux et le pastoralisme	AD7	Prise en compte et encadrement d'éventuelles nouvelles pratiques sportives par un arrêté préfectoral	1	selon nécessité										x	x	x	X	gestionnaire en lien avec la DREAL		
VII.1 Suivre l'évolution physionomique des milieux naturels de la réserve	SE14	Étude de l'évolution physionomique de l'ensemble des milieux naturels	1										En fonction des campagnes de photos aériennes menées par l'IGN				gestionnaire	10 X 2	6000	
VII.2 Compléter et valider la liste des espèces de la flore vasculaire présentes dans la réserve	SE15	Vérification de l'identité d'une quinzaine d'espèces végétales précédemment répertoriées dont la présence est douteuse	2												X		gestionnaire	1 X 3		
	SE16	Inventaire localisé des espèces de flore vasculaire par protocole de "contact occasionnel"	2												X		gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale		
VII.3 Compléter la liste des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères présentes dans la réserve	SE17	Inventaire localisé des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères par protocole de "contact occasionnel"	1												X		gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale		
	SE18	Actualisation des connaissances sur les oiseaux nicheurs grâce au relevé d'indices de nidification	2											X	X		gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale		
	SE19	Prospection ciblées sur les orthoptères et les lépidoptères	2												X		gestionnaire	2 X 2		
	SE20	En lien avec la RNN de la Grande Sassièr, réaliser une évaluation des effectifs de lièvre variable	2										X				gestionnaire	3 X 2	Environ 5000	
VII.4 Susciter et saisir des opportunités de compléter les connaissances sur les groupes taxonomiques moins connus (flore non vasculaire, fonge, invertébrés...)	P14	Contacts entre le PNV et les sociétés savantes locales pour la réalisation d'inventaires spécifiques	2										/				gestionnaire, naturalistes spécialisés	2 X 5	selon le coût des inventaires et le taux de soutien	
VII.5 Détecter les éventuels problèmes sanitaires affectant la faune sauvage	SE21	Veille sanitaire	1										X	X	X	X	gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale + II.2	variable selon le nombre d'animaux	

VIII.1 Assurer l'animation et la mise en œuvre collective du plan de gestion	AD8	Intégration des données de la réserve dans la base de données des réserves naturelles de France, SERENA et aux pôles d'information régionaux	1												/	gestionnaire	1 X 10			
	AD9	Étude de la faisabilité technique d'intégration de la réserve naturelle nationale dans le cœur du Parc national de la Vanoise	2												/	État sous l'égide du Préfet, de la DREAL et du PNV				
	AD10	Suivi et bilan annuels de la mise en œuvre des opérations	1												/	gestionnaire	2 X 10			
	AD11	Élaboration et diffusion d'un rapport annuel d'activités simplifié	1											X			gestionnaire	2 X 10		
	AD12	Animation du comité consultatif	1												X		gestionnaire, sous préfecture d'Albertville	5 X 10		
	AD13	Évaluation quinquennale	1												/	gestionnaire	non chiffré			
	AD14	Révision du plan de gestion (évaluation du 2ème et élaboration du 3ème)	1												/	gestionnaire	100	25000		
VIII.2 Assurer la surveillance du territoire et veiller à l'application de la réglementation	PO1	Tournées de surveillance régulières	1											X	X	X	X	gestionnaire	60 X 10	
	TE4	Entretien du balisage	1													X	X	gestionnaire	4 X 10	500 X 10
	AD15	Prise en compte de la réglementation dans les documents officiels	1												/		gestionnaire, commune de Val-d'Isère	1 X 10		
VIII.3 Rechercher avec la commune les moyens nécessaires à la réalisation du plan de gestion et les pérenniser	AD16	Implication de la commune de Val-d'Isère dans la mise en œuvre des opérations du plan de gestion par le biais notamment de mesure(s) compensatoire(s)	1												/		commune de Val-d'Isère	(commune)		
	AD17	Recherche de subventions	1	en fonction du calendrier des opérations concernés											/		maître d'ouvrage des différentes opérations	?		

Tableau 7 : plan de travail du gestionnaire pour l'année 2014

OPERATION			Mise en œuvre				Programmation indicative des moyens (pour le gestionnaire) en 2014		
Code	Intitulé	Priorité	Période				Réalisateurs (personnel, partenaires...)	Humains (journées-agent)	Financiers (euros)
			Hiver	Printemps	Été	Automne			
SE1	Suivi de la population de Sesleria ovata selon le protocole du réseau flore Alpes-Ain	1			X		gestionnaire	2	
SE2	Visite de surveillance annuelle des stations de Sesleria ovata	1			X		gestionnaire	Intégrés dans les tournées de surveillance générale	
SE3	Localisation, délimitation et suivi des stations de: Astragalus leontinus, Draba hoppeana, Gentiana schleicheri, Gentiana utriculosa et Viola pinnata	1			X		gestionnaire	5	
SE4	Suivi des effectifs de la population de bouquetin des Alpes hivernant en rive droite de l'Isère	1	X				gestionnaire	21	
AD1	Élaboration d'une convention entre le PNV et la Régie des pistes de Val-d'Isère visant à limiter les dérangements d'ongulés sauvages dans les zones d'hivernage et de mise-bas	1	/				gestionnaire, Régie des Pistes de Val-d'Isère	5	
SE5	Caractérisation des groupements bryologiques des sources et localisation précise d'éventuels stations de Cratoneurion commutati	2		X	X	X	gestionnaire, bryologue	2	
SE6	Caractérisation hydrobiologique du lac de la Bailletta	2			X		gestionnaire	5	(à préciser)
SE8	Évaluation et suivi de l'état de conservation du lac de la Bailletta	1			X		gestionnaire, laboratoire d'analyses	6	100 (analyses chimiques)
SE9	Évaluation et suivi de l'état de conservation des berges du lac de la Bailletta et de la zone humide du Plan des Nettes	1			X		gestionnaire, éleveur si possible	intégré dans la visite de fin d'estive (PI2)	
PI1	Rencontres régulières entre le gestionnaire et l'éleveur	1		X	X		gestionnaire	1	
PI2	Visite de fin d'estive partagée entre exploitant, gestionnaire et propriétaire à l'invitation de ce dernier	1				X	gestionnaire et commune de Val-d'Isère	1,5	
SE11	Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les ongulés domestiques et des pratiques de gardiennage	1			X	X	gestionnaire	à préciser, selon protocole retenu	
SE12	Suivi de l'utilisation spatio-temporelle de la réserve par les populations d'ongulés sauvages (bouquetin des Alpes et chamois) en lien avec les pratiques pastorales	1			X	X	gestionnaire	à préciser, selon protocole retenu	

P13	Diagnostic partagé des pratiques pastorales en cours, de leur adéquation et des éventuels ajustements à apporter	1	X	X	X	X	gestionnaire, éleveur et commune de Val-d'Isère	7	5000 (selon plan de financement à définir)
AD3	Prise en compte des modalités de gestion adaptées dans le contrat de location de l'alpage au moment de son renouvellement / élaboration	1	X	X			commune de Val-d'Isère	3	
AD4	Proposition d'inscrire la réserve comme zone d'action prioritaire pour la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales	2	X				DREAL		
P14	Communication sur la ou les réserves de la Bailletaz et de la Grande Sassièrre à l'occasion de manifestations locales	2	X	X	X	X	gestionnaire	4	200
P15	Utilisation des médias locaux pour relayer l'actualité des réserves	2	X	X	X	X	gestionnaire		
P16	Création et gestion d'un mini-site internet dédié aux réserves naturelles de la Vanoise	1	X	X	X	X	gestionnaire	8	intégré au site internet du PNV existant
P17	Information et sensibilisation des professionnels de la montagne	1	X	X	X	X	gestionnaire	1,5	non chiffré
P18	Organisation et labellisation de randonnées accompagnées passant par les réserves de la Grande Sassièrre et de la Bailletaz	2	X	X	X	X	gestionnaire, accompagnateurs en montagne	10	
TE1	Compléter et entretenir la signalétique	1		X	X		gestionnaire	1	
P110	Diagnostic partagé de l'état du sentier et des améliorations à apporter	1			X		gestionnaire, commune de Val-d'Isère	1	
TE2	Entretien et amélioration du sentier	1		X	X		gestionnaire, éleveur	4	
P112	Aménagement d'un outil de découverte des réserves de la Grande Sassièrre et de la Bailletaz au niveau du belvédère de la Tête de l'Arollay	1				X	commune de Val-d'Isère		
P113	Référence à l'ensemble formé par les réserves de la Grande Sassièrre et de la Bailletaz dans le guide de découverte du PNV	2	/				gestionnaire (pour les ouvrages à la conception duquel il participe)	si besoin	
AD7	Prise en compte et encadrement d'éventuelles nouvelles pratiques sportives par un arrêté préfectoral	1	x	x	x	x	gestionnaire en lien avec la DREAL		
SE15	Vérification de l'identité d'une quinzaine d'espèces végétales précédemment répertoriées dont la présence est douteuse	2			X		gestionnaire	1	
SE16	Inventaire localisé des espèces de flore vasculaire par protocole de "contact occasionnel"	2			X		gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale	
SE17	Inventaire localisé des espèces de vertébrés, de lépidoptères et d'orthoptères par protocole de "contact occasionnel"	1			X		gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale	

P14	Contacts entre le PNV et les sociétés savantes locales pour la réalisation d'inventaires spécifiques	2	/				gestionnaire, naturalistes spécialisés	2	lié aux coûts des inventaires et au taux de soutien
SE21	Veille sanitaire	1	X	X	X	X	gestionnaire	intégré dans les tournées de surveillance générale + II.2	selon le nombre de cadavres analysés
AD8	Intégration des données de la réserve dans la base de données des réserves naturelles de France, SERENA et aux pôles d'information régionaux	1	/				gestionnaire	1	
AD10	Suivi et bilan annuels de la mise en œuvre des opérations	1	/				gestionnaire	2	
AD11	Élaboration et diffusion d'un rapport annuel d'activités simplifié	1	X				gestionnaire	2	
AD12	Animation du comité consultatif	1		X			gestionnaire, sous préfecture d'Albertville	11	
PO1	Tournées de surveillance régulières	1	X	X	X	X	gestionnaire	60	
TE4	Entretien du balisage	1		X	X		gestionnaire	4	500
AD15	Prise en compte de la réglementation dans les documents officiels	1	/				gestionnaire, commune de Val-d'Isère	1	
AD16	Implication de la commune de Val-d'Isère dans la mise en œuvre des opérations du plan de gestion par le biais notamment de mesure(s) compensatoire(s)	1	/				commune de Val-d'Isère		
AD17	Recherche de subventions	1	/				maître d'ouvrage des différentes opérations	?	
								172 journées-agent + quelques actions à préciser	~ 5800 €

B IV. 3 Synthèse des indicateurs de résultats permettant l'évaluation du plan de gestion

Le tableau suivant met en évidence les différents indicateurs de résultats. Ces derniers permettront de savoir si les objectifs prévus ont été atteints et donc de faciliter l'évaluation du plan de gestion.

Tableau 8 : synthèse des indicateurs de résultats

Domaines	Indicateurs de résultats
Conservation du patrimoine naturel	1 – Evolution de l'état de conservation des espèces (A et B)
	2 – Evolution de la population de bouquetins des Alpes
	3 – État de conservation de ces zones humides
	4 – État de conservation des pelouses et nardaies
Socio-économique	5 – Nombre de visiteurs par an
Connaissance	6 – Nombre de nouvelles espèces recensées au sein de la réserve
Administration	7 – Nombre de participants / réunions du comité consultatif
	8 – Montant des financements extérieurs mobilisés